

DOCUMENTS

30
BR
LS
J
HEN



INEP



INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE

11 RUE WILLY BLUMENTHAL 78160 MARLY LE ROI. TEL (3) 958 49 98

Les Cahiers de l'ANIMATION

Le TEMPS LIBRE, aujourd'hui, on en parle beaucoup. Et la création d'un ministère manifeste ce nouvel intérêt. Mais depuis des années, le TEMPS LIBRE, c'est l'affaire des municipalités, comme des associations, comme des animateurs. Depuis dix ans, le TEMPS LIBRE, c'est aussi l'affaire des CAHIERS DE L'ANIMATION.

Créée il y a aujourd'hui dix ans, la Revue LES CAHIERS DE L'ANIMATION s'adresse aux animateurs, aux responsables d'associations, aux élus, comme aux chercheurs et aux formateurs. A tous ceux pour qui l'animation socio-culturelle et le développement culturel ont un sens, LES CAHIERS DE L'ANIMATION apportent les informations et les réflexions indispensables. En décrivant, en analysant des expériences et en même temps en n'hésitant pas à se livrer à des études plus générales, à éclairer le présent par des réflexions plus approfondies, afin de mieux pouvoir comprendre et de faire autrement.

C'est dans cette perspective que LES CAHIERS DE L'ANIMATION proposent des éléments d'information et de réflexion à tous ceux qui,

- de la maison de quartier au centre culturel,
- de la maison de l'enfance au foyer du III^e âge,
- de la maison des jeunes à la maison de la culture,
- de l'atelier de poterie au terrain d'aventures,
- de la médiathèque à la maison des associations,
- de la boutique de gestion au centre d'information pour les jeunes,

entendent par leur action et par leur travail faire du TEMPS LIBRE autre chose qu'un temps vide, et donner au TEMPS LIBRE ses véritables dimensions d'éducation, de culture et de jeu.

UNE REVUE, QUELLE REVUE ?

Les CAHIERS DE L'ANIMATION sont une revue. Et une revue trimestrielle, c'est un autre regard sur l'actualité : prendre du recul sur ce qui se fait et sur ce qui se dit, donner des informations sélectionnées sur ce qui est important, inviter à mieux pouvoir situer ses problèmes en offrant des indications sur ce que d'autrⁱ font et disent, c'est la tâche d'une revue. Voilà pourquoi dix années de CAHIERS DE L'ANIMATION sont une longue expérience accumulée : avec trente-quatre numéros, nombreux sont les thèmes que la revue a abordés.

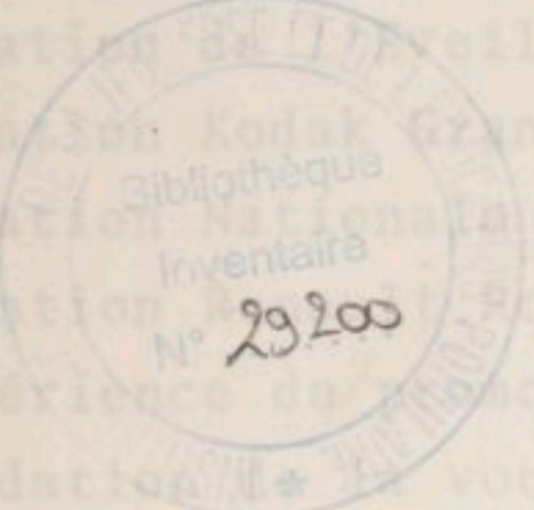
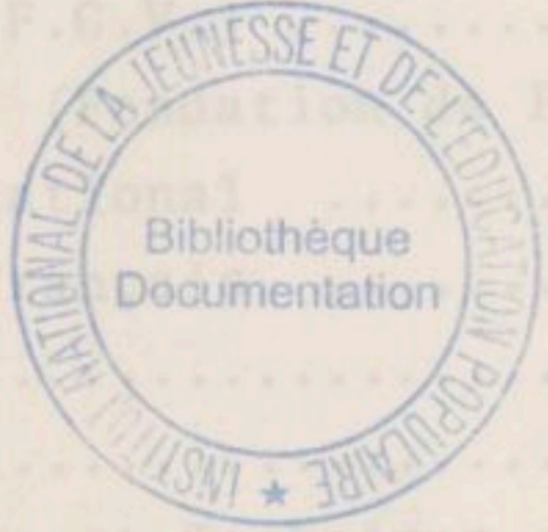
UNE REVUE, COMMENT ?

Parce que les problèmes dans l'action et le travail quotidien échappent aux cloisons instituées entre les chercheurs et les disciplines, parce que les barrières entre ceux qui agissent sont souvent artificielles, LES CAHIERS DE L'ANIMATION multiplie les perspectives. C'est pourquoi à côté des thèmes qui interrogent notre présent se trouvent des réflexions historiques ; à côté des articles de fond sur l'animation, les jeunes, les équipements collectifs, les moyens de communication et d'information ou les problèmes culturels, se trouvent des relations d'expériences et des descriptions d'expérimentations. Ce sont autant de dossiers à côté desquels des informations, des notes documentaires, des indications sur des ouvrages importants apparaissent.



SOMMAIRE

Avertissement au lecteur	3
Académie des Beaux Arts	5
Asie Tours	7
Bourses Jellidja	9
Brigitte HENRI-BOURGAIN Compagnie Française Philips	11
Patrick GALLAUD Scientifique pour les jeunes) Compte Epargne Jeune Projet	13
(Caisse d'Epargne) Concours Micro (Mission à l'informatique)	15
Janvier 1980. Vacances Cassettes (U.F.C.	17
Concours du 10% scolaire libéré (Association France)	19
Club Loisirs Camping Car International	21
Comité Central du Rayonnement	23
Coopérateurs de Champagne	25
La Course autour du Monde	27
Dotations du Conseil Scientifique et Technique des Jeunes	29
Dotation Kodak Grand Reportage	31
Dotation Nationale de l'Aventure	33
Dotation des Routes du Monde	37
Expérience de promotion de l'initiative des jeunes	39
Fondation * La vocation	41
Fondation Elf Agriculture (Missions de Confiance)	43
Fondation Simone et Cino Del Duca	45
Fondation "Notobécane-A	47
Fondation Philip-Morris pour le cinéma	49
Office Franco-Québécois pour la jeunesse	51
Promo Jeunes (Club Total)	53
Rencontres internationales de la Photographie	55
Vidéo Promotion Jeunesse	57



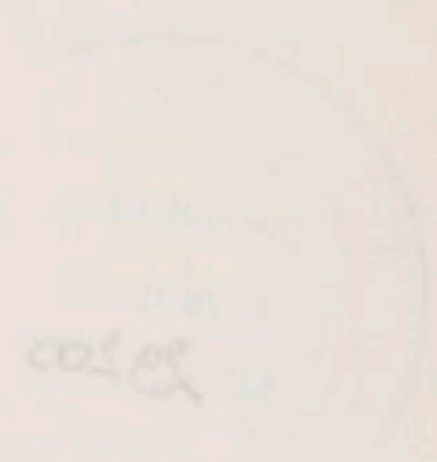
BOURSES ET FONDATIONS

POUR LES JEUNES

Brigitte HENRI-BOURCAIN

Patrick CALAUD

Janvier 1980.



BOURSES ET FORACTIONS

POUR LES JEUNES

DOCUMENT DE L'I.N.E.D. N° 222

Série Documentation

I.N.E.D. - MARLY-LEZ-LYON

S O M M A I R E

Avertissement au lecteur	3
Académie des Beaux Arts	5
Asie Tours	7
Bourses Zellidja	9
Compagnie Française Philips	11
(Prix scientifique pour les jeunes)	
Compte Epargne Jeune Projet	13
(Caisse d'Epargne)	
Concours Micro (Mission à l'informatique)	15
Concours Vacances Cassettes (U.F.C.V.)	17
Concours du 10% scolaire libéré (Fondation de France)	19
Club Loisirs Camping Gaz International	21
Comité Central du Rayonnement Français	23
Coopérateurs de Champagne	25
La Course autour du Monde	27
Dotation de l'Eveil Scientifique et Technique des Jeunes .	29
Dotation Kodak Grand Reportage	31
Dotation Nationale de l'Aventure	33
Dotation Renault Routes du Monde	37
Expérience de promotion de l'initiative des jeunes	39
Fondation de la vocation	41
Fondation Elf Agriculture (Missions de Confiance)	43
Fondation Simone et Cino Del Duca	45
Fondation "Motobécane-Agfa" pour le raid	47
Fondation Philip-Morris pour le cinéma	49
Office Franco-Québécois pour la Jeunesse	51
Promo Jeunes (Club Total)	53
Rencontres internationales de la Photographie	55
Vidéo Promotion Jeunesse	57

S O M M A I R E

1 Avertissement au lecteur

2 Académie des Beaux-Arts

3 Asie Tours

4 Bourses Zeldja

5 Compagnie Française Philips

6 (Prix scientifique pour les jeunes)

7 Comité Epargne Jeune Projet

8 (Caisse d'Epargne)

9 Concours Micro (Mission à l'informaticien)

10 Concours Vacances Cassette (U.F.C.V.)

11 Concours du 101 scolaire libéré (Fédération de France)

12 Club Loisirs Camping Gaz International

13 Comité Central du Rayonnement Français

14 Coopérateurs de Champagne

15 La Course autour du Monde

16 Fondation de l'Éveil Scientifique et Technique

17 Fondation Kodak Grand Reportage

18 Fondation Nationale de l'Aventure

19 Fondation Renault Routes du Monde

20 Expérience de promotion de l'initiative des jeunes

21 Fondation de la vocation

22 Fondation Eli Agricultrice (Missions de Colombie)

23 Fondation Simone et Jean Duc

24 Fondation "Motoévac-Agta" pour l'air

25 Fondation Philip-Harris pour le cinéma

26 Office Franco-Québécois pour la Jeunesse

27 Promo Jeunes (Club Total)

28 Rencontres internationales de la Photographie

29 Vidéo Promotion Jeunesse

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

=====

Paris
Secrétariat de l'Académie
25, quai de Conti
75070 - PARIS CEDEX 04
Tél. : 330.22.47

Ce document regroupe les différents organismes offrant des bourses ou des aides aux jeunes. Nous entendons par là des prix, des voyages, des bourses en matériel ou en espèces accordés à des projets présentés par des jeunes. Ces projets peuvent être de toute nature - culturels, scientifiques ou sportifs - et émanent soit de groupes, soit d'individuels. Trois critères principaux ont été retenus pour effectuer notre sélection.

- Seules les aides récompensant un projet dont la réalisation intervient pendant le temps hors-scolaire, c'est-à-dire le temps de loisir, ont été retenues.

- La prise en compte de l'initiative personnelle des jeunes a été le 2ème critère retenu. Ainsi avons-nous écarté toutes les aides offertes aux jeunes sans qu'il y ait eu travail de préparation et surtout idées et initiatives de leur part. C'est pourquoi le lecteur ne trouvera pas d'informations sur l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse qui propose des séjours organisés. En revanche l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse fait l'objet d'une fiche, en raison de l'initiative personnelle des jeunes qu'elle suscite.

- Enfin, nous avons également éliminé les "concours" s'adressant à des professionnels sauf dans le cas où les bourses et aides s'adressaient à des professionnels et à des amateurs.

Pour chacune des fiches, nous avons essayé de fournir le maximum de renseignements, tels que l'adresse, l'objet de la fondation, le nombre et le montant des bourses attribuées, les modalités de participation, le délai des dépôts de candidatures... Les renseignements fournis ont été recueillis en Juin 1979. Nous conseillons cependant aux éventuels candidats de contacter les organismes avant d'envoyer leur projet afin de prendre connaissance des nouvelles modalités de participation, des délais, susceptibles d'être modifiés d'une année sur l'autre. Nous remercions d'ailleurs les lecteurs qui nous signaleraient des modifications à introduire dans la prochaine édition de ce document.

Patrick GALLAUD.

ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

Prix de dessin Pierre David Weill
Secrétariat de l'Académie
23, quai de Conti
75270 - PARIS CEDEX 06
Tél. : 326.22.47

DATE DE CREATION : 1978

NOMBRE DE BOURSES : Une par an

ORIGINE DU PRIX :

Le prix fut créé en 1871 par Pierre David Weill, membre de l'Institut

MODALITES DE PARTICIPATION :

NOMBRE DE PRIX ET MONTANT : 3 prix par an

- 1° : 20.000 F.
- 2° : 15.000 F.
- 3° : 10.000 F.

MODALITES DE PARTICIPATION :

être français et âgé de moins de 30 ans. Le prix est aussi ouvert aux étrangers résidents en France depuis un an.

Les dessins doivent être déposés au plus tard au mois de mars.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

- 1976 : 147
- 1977 : 113
- 1978 : 88
- 1979 : 116

Les documents remis par les candidats restent la propriété de la Bourse Asia-Tours.

ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

Prix de dessin France Louis Meili
Séminaire de l'Académie
83, quai de Conti
75270 - PARIS CEDEX 05
Tél. : 325.28.42

ORIGINE DU PRIX :

Le prix fut créé en 1871 par Pierre David Meili,
membre de l'Institut

NOMBRE DE PRIX ET MONTANT : 3 prix par an

- 1^{er} : 20.000 F.
- 2^e : 15.000 F.
- 3^e : 10.000 F.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Être français et âgé de moins de 30 ans. Le prix est aussi ouvert
aux étrangers résidents en France depuis un an.
Les dessins doivent être déposés au plus tard au mois de mai.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

- 1976 : 147
- 1977 : 113
- 1978 : 88
- 1979 : 116

ASIE TOURS

Bourse Asie Tours
19, rue Cépré

Association 75015 PARIS Zellidja

Tél. : 567.35.II

DATE DE CREATION : 1978

NOMBRE DE BOURSES : Une par an

Montant : Un billet d'avion aller-retour pour un pays d'Asie et 100 Frs par jour pour un séjour maximum d'un mois.

OBJET :

MODALITES DE PARTICIPATION :

- avoir de 18 à 25 ans
- être de nationalité française et régulièrement inscrit dans un établissement d'Enseignement Supérieur de Commerce, d'Economie ou de Tourisme
- avoir de bonnes notions d'anglais
- être disponible entre le 1er Juillet et le 15 Septembre pour un voyage en Asie.
- remettre un rapport socio-économique sur les échanges touristiques entre la France et un pays d'Asie choisi par le jury. Au retour, le lauréat remet un rapport définitif qui sera édité par la Bourse Asie Tours qui en assurera une large diffusion auprès de la presse et des professionnels du tourisme.
- dépôt du 1er rapport avant le 15 Avril, le 2ème est remis avant le 15 Octobre.
- Les candidats n'ayant pas été retenus peuvent se représenter l'année suivante.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES : environ 25 par an

Les documents remis par les candidats restent la propriété de la Bourse Asie Tours.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Les bourses Zellidja sont ouvertes aux garçons ou filles de moins de 22 ans :

- lycéens en 1ère ou terminale, ou étudiant
- membres d'une N.J.C ou d'une association éducative
- habitant un foyer de jeunes travailleurs
- dans certains cas le jury accepte les candidats de jeunes ayant entre 22 et 25 ans.

Le candidat, dans la mesure du possible, est choisi par les

ASIE TOURS

Bourse Asie Tours
19, rue Cappe
75013 PARIS
Tél. : 687.31.11

DATE DE CREATION : 1978

NOMBRE DE BOURSES : Une par an

Montant du billet d'avion aller-retour pour un pays d'Asie et
100 Frs par jour pour un séjour maximum d'un mois.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- avoir de 18 à 25 ans
- être de nationalité française et régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de Commerce d'Économie ou de Tourisme
- avoir de bonnes notions d'anglais
- être disponible entre le 1er Juillet et le 15 Septembre pour un voyage en Asie.
- remettre un rapport socio-économique sur les échanges touristiques entre la France et un pays d'Asie choisi par le jury. Au retour, le jury remet un rapport définitif qui sera édité par la Bourse Asie Tours qui en assurera une large diffusion auprès de la presse et des professionnels du tourisme.
- dépôt du 1er rapport avant le 15 Avril, le 2ème est remis avant le 15 Octobre.
- Les candidats n'ayant pas été retenus peuvent se représenter l'année suivante.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES : environ 25 par an

Les documents remis par les candidats restent la propriété de la Bourse Asie Tours.

BOURSES ZELLIDJA

Association des Lauréats Zellidja

*Siège social : Les Plans de Comburce
74750 Manigod*

*Siège administratif : 52, avenue de Buzenval
(pour toute correspondance)*

92510 RUEIL MALMAISON

DELAI DE DEPOT DES DOSSIERS :

OBJET :

L'Association des Lauréats Zellidja "se propose de permettre à des jeunes de réaliser un projet, vivre une expérience ou effectuer un voyage d'étude en rupture avec leur environnement habituel".

CREATION :

Créée en 1939, la Fondation Nationale des Bourses Zellidja a fonctionné jusqu'en 1974.

Après quelques années d'interruption l'Association des Lauréats Zellidja relance en 1979, avec l'aide de la Fondation de France, les Bourses Zellidja.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES :

Une quinzaine de bourses, comprises entre 500 et 2 000 Francs, sont attribuées chaque année.

Le montant de la bourse est déterminé en fonction du budget établi par le candidat. Celui-ci doit se procurer lui-même, en travaillant au cours du voyage ou de l'expérience, le complément financier nécessaire à la réalisation de son projet. A son départ le candidat reçoit 80% de sa bourse, les 20% restant lui sont versés après son retour à la remise du compte-rendu. En plus d'une bourse le candidat reçoit une lettre d'introduction. Les meilleurs boursiers peuvent obtenir les moyens de réaliser un nouveau projet avec un financement plus important et la possibilité de l'accomplir en commun avec d'autres jeunes. L'association peut également étudier la possibilité de publication partielle ou complète des compte-rendus des lauréats.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Les bourses Zellidja sont ouvertes aux garçons ou filles de moins de 22 ans :

- Lycéens en 1ère ou terminale, ou étudiant
- membres d'une M.J.C ou d'une association éducative
- habitant un foyer de jeunes travailleurs
- dans certains cas le jury accepte les candidatures de jeunes ayant entre 22 et 25 ans.

Le candidat, dans la mesure du possible, est choisi par les

BOURSES ZELIDJA

Association des Bourses Zelidja

Siège social : Les Plans de l'Est
74750 Moulins

Siège administratif : 25, avenue de la République
(pour toutes correspondances)
92210 Rueil-Malmaison

OBJET :

L'Association des Bourses Zelidja "se propose de permettre à des jeunes de réaliser un projet, vivre une expérience ou effectuer un voyage d'étude en rupture avec leur environnement habituel."

CREATION :

Créée en 1939, la Fondation Nationale des Bourses Zelidja a fonctionné jusqu'en 1974.
Après quelques années d'intermission, l'Association des Bourses Zelidja renaît en 1979, avec l'aide de la Fondation de France, les Bourses Zelidja.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES :

Une dizaine de bourses, réparties entre 500 et 1 000 Francs, sont attribuées chaque année.
Le montant de la bourse est déterminé en fonction du budget établi par le candidat. Celui-ci doit se procurer lui-même un travailleur au cours de son voyage ou de l'expérience, le complément financier nécessaire à la réalisation de son projet.
A son départ le candidat reçoit 500 de sa bourse, les 500 Francs lui sont versés après son retour à la suite de sa présentation.
En plus d'une bourse le candidat reçoit un soutien moral et technique. Les candidats boursiers peuvent obtenir les conseils et l'aide d'un nouveau projet avec un financement plus important.
de l'association se commencent avec d'autres bourses. Les candidats boursiers peuvent également étudier la possibilité de réaliser un projet de voyage d'étude ou de faire des comptes-rendus des bourses.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Les Bourses Zelidja sont attribuées aux candidats âgés de moins de 35 ans :

- lycéens en fin de cursus scolaire
 - étudiants d'une Université ou d'un établissement d'enseignement supérieur
 - habitant un foyer de jeunes travailleurs
 - dans certains cas les candidats boursiers peuvent être des jeunes ayant entre 35 et 45 ans.
- Le candidat, dans la mesure du possible, est choisi par les

COMPAGNIE FRANÇAISE PHILIPS

membres de sa classe ou de l'association au nom de laquelle il se présente.

Il doit remettre à l'Association son projet écrit ou enregistré en deux exemplaires, détaillant clairement le pourquoi et le comment de l'expérience ou du voyage qu'il désire réaliser. Cette expérience ou ce voyage doit s'effectuer dans un délai minimal de 4 semaines, durant lesquelles le candidat doit mener une étude sur un sujet préalablement défini et compatible avec l'expérience en cours.

A son retour le candidat remet à l'Association un compte-rendu détaillé de l'enquête effectuée sur le sujet retenu ainsi qu'un journal de route et un carnet de comptes. Ce compte-rendu doit parvenir au plus tard début janvier à l'Association.

DELAI DE DEPOT DES DOSSIERS :

En 1979 les candidats devaient déposer leurs projets au plus tard le 23 avril et ils étaient convoqués aux entretiens de sélection du 13 au 20 mai.

NOMBRE DE BOURSES DISTRIBUEES :

De 1939 à 1974 5 000 bourses ont été attribuées et 1 000 lauréats Zelligja sélectionnés.

La dotation est d'un montant global de 100.000 Frs réparti entre une session nationale et une session internationale.

Pour la session nationale française les lauréats reçoivent des prix dont le montant s'échelonne de 2000 à 8000 Frs.

Pour la session internationale les lauréats peuvent recevoir des prix d'un montant allant jusqu'à 10.000 Frs.

Dans certains cas particuliers le Comité Scientifique peut prescrire que les candidats soient introduits auprès de personnalités ou établissements scientifiques pouvant les conseiller dans la poursuite de leurs travaux.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les candidats doivent être de nationalité française et âgés de moins de 31 ans lors de la remise de leur étude, au plus tard le 15 septembre.

- Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupe. Dans le cas d'une équipe chaque membre doit remplir les conditions de participation. Le prix en espèces est attribué à l'un des membres présumé animateur de l'équipe, à charge pour lui de partager ce prix avec ses équipiers.

- Les anciens candidats ou lauréats peuvent concourir plusieurs années de suite à condition de présenter un nouveau projet d'étude ou d'apporter des développements substantiels à leur étude précédente.

- Les candidats doivent proposer une étude dans un domaine scientifique ou technique partant d'une idée originale.

membre de la classe de droit associatif en son lieu et
il se présente.
Il doit remettre à l'Association son projet écrit et accompagné
en deux exemplaires, détaillant l'organisation la plus précise de la
commission de l'expérience ou de voyage, ainsi que les dates
Cette expérience ou le voyage doit être effectué dans un délai
minimal de 4 semaines, avant l'ouverture de l'année scolaire.
A son retour le candidat remet à l'Association un rapport écrit
détaillé de l'expérience effectuée et un carnet de voyage. Les
journaux de route et un carnet de voyage sont recommandés.
parvenir au plus tard début janvier à l'Association.

DELAÏ DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

En 1979 les candidats devaient déposer leurs projets au plus tard
le 23 avril et ils étaient convoqués aux entretiens de sélection
du 19 au 20 mai.

NOMBRE DE BOURSES DISTRIBUÉS :

De 1939 à 1975 2 000 bourses ont été attribuées et 5 000 lauréats
Zélidje sélectionnés.

COMPAGNIE FRANCAISE PHILIPS

Prix Scientifique Philips
pour les jeunes
50, Av. Montaigne

75380 PARIS CEDEX 08

Tél. : 256.88.00

OBJET :

Le Prix Scientifique Philips a pour but de récompenser des travaux originaux réalisés par des jeunes dans l'ensemble des disciplines scientifiques (sciences exactes, sciences de la terre et de la nature, sciences de l'univers, sciences humaines).

CREATION :

Le concours existe depuis 1970.

MONTANT DES PRIX :

Le nombre de prix n'est pas limité.

La dotation est d'un montant global de 100.000 Frs réparti entre une session nationale et une session internationale.

Pour la session nationale française les lauréats reçoivent des prix dont le montant s'échelonne de 2000 à 8000 Frs.

Pour la session internationale les lauréats peuvent recevoir des prix d'un montant allant jusqu'à 10.000 Frs.

Dans certains cas particuliers le Comité Scientifique peut préconiser que les candidats soient introduits auprès de personnalités ou établissements scientifiques pouvant les conseiller dans la poursuite de leurs travaux.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les candidats doivent être de nationalité française et âgés de moins de 21 ans lors de la remise de leur étude, au plus tard le 15 septembre.

- Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupe. Dans le cas d'une équipe chaque membre doit remplir les conditions de participation. Le prix en espèces est attribué à l'un des deux présumé animateur de l'équipe, à charge pour lui de partager ce prix avec ses équipiers.

- Les anciens candidats ou lauréats peuvent concourir plusieurs années de suite à condition de présenter un nouveau projet d'étude ou d'apporter des développements substantiels à leur étude précédente.

- Les candidats doivent proposer une étude (dans n'importe quel domaine scientifique ou technique) partant d'une idée originale.

COMPTAINE FRANÇAISE D'ÉTUDES

Prix Nobel
pour les sciences
50, 50, 50
24380 PARIS 12^e
Tél. : 266.80.00

OBJET :

Le Prix Scientifique Philipe a pour but de récompenser les travaux originaux réalisés par des jeunes dans : sciences exactes, sciences de la terre et de la nature, sciences de l'univers, sciences humaines.

CRÉATION :

Le concours existe depuis 1970.

MONTANT DES PRIX :

Le nombre de prix n'est pas limité.
La dotation est d'un montant global de 100.000 Francs répartis entre une session nationale et une session internationale.
Pour la session nationale française, les lauréats reçoivent des prix dont le montant s'échelonne de 2000 à 5000 Francs.
Pour la session internationale, les lauréats peuvent recevoir des prix d'un montant allant jusqu'à 10.000 Francs.
Dans certains cas particuliers le Comité Scientifique peut décider que les candidats soient invités auprès de personnalités ou établissements scientifiques pour les conseiller dans la poursuite de leurs travaux.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les candidats doivent être de nationalité française et âgés de moins de 31 ans lors de la tenue de leur étude, au plus tard le 15 septembre.
- Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupe. Dans ce cas, une équipe d'étude devra être désignée. Les candidats à la participation au prix en sciences exactes et sciences de la terre et de la nature doivent présenter un rapport de leur travail, à compléter avec des échantillons.
- Les candidats candidats ou lauréats peuvent solliciter des conseils auprès de personnalités ou établissements scientifiques dans la poursuite de leurs travaux.
- Les candidats doivent proposer une étude dans le domaine de la physique ou technique, chimie ou biologie.

Cette étude doit présenter un caractère extra-scolaire, en aucun cas elle ne doit constituer une version améliorée d'une thèse ou d'un travail scolaire.

- Les études restent la propriété des candidats qui peuvent les protéger en déposant un brevet et autorisent les organisateurs à en faire une exposition publique et à faire connaître les résultats des prix. Ils en autorisent également la communication.
- Pour s'inscrire les candidats remplissent une fiche d'inscription (délivrée 50 av, Montaigne - 75008) comportant entre autres, un résumé de l'étude qu'ils souhaitent entreprendre. Les candidats sont prévenus de l'acceptation ou du rejet de leur projet pour leur éviter de se lancer dans des travaux se situant en dehors des règles du concours.
Les sujets "para-scientifiques" (c'est-à-dire se situant dans des domaines inaccessibles à l'expérimentation et à la vérification) et ceux entraînant des expérimentations dangereuses sont écartés par les organisateurs.
- Le dossier définitif est composé d'une fiche d'inscription, et d'un texte dactylographié de 20 à 30 pages, illustré de schémas et photographies. Des maquettes, modèles, échantillons et même le cahier de laboratoire, les notes et relevés ayant servi à la préparation du travail, peuvent être joints au dossier. Ce dossier doit être déposé au plus tard le 15 Septembre de l'année en cours.
- Les études retenues sont exposées publiquement chaque année, au mois de Novembre, au Palais de la Découverte dans des stands mis à la disposition des candidats. La remise des prix a lieu au Palais de la Découverte au cours de cette exposition.
- Le Comité Scientifique désigne les lauréats qui sont invités à une session internationale se tenant l'année suivante dans une capitale européenne.

MODALITES DE PARTICIPATION :

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

Chaque année environ 50 dossiers d'inscription sont envoyés et au 15 Septembre une vingtaine de ces dossiers sont complets pour le concours.

Ils doivent demander et remplir un formulaire "Projet". Ils peuvent le faire seul ou en groupe.

QUELQUES EXEMPLES DE REALISATION :

- Archéologie : Archéologie Gallo-romaine dans les fondations du Carmel d'Agen
- Biologie : étude sur les lichens
- Electronique: synthétiseur musical
- Magnétisme : un aimant à 3 pôles
- Physique : étude des effets d'un champ électrique sur la congélation de l'eau
- Technologie : le moteur à propulsion tonique et ses applications industrielles.
- Espace : Expérience de ballon sonde

COMPTE-EPARGNE "JEUNE PROJET"

EXEMPLES :

- Réalisation d'une pièce de théâtre dans le style conte pour enfants.
- Travaux de restauration de monuments historiques.
- Visite des vestiges des civilisations de la Méditerranée et d'autres pays voisins.
- Construction d'un avion bi-place.
- Ouverture d'un atelier artisanal de ferronnerie, sculpture sur métaux.

OBJET :

Le but de l'opération "Jeune Projet" est de favoriser l'éducation à la responsabilité et de stimuler l'esprit d'initiative des jeunes.

CREATION :

Les comptes Epargne "Jeune projet" furent créés en 1978 par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs en liaison avec l'Union Nationale des Caisses d'Epargne de France.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES :

- 1.000 bourses de 1.000 Frs sont accordées au niveau régional.
- En outre, au niveau national des bourses supplémentaires de 2.000 ou 4.000 Frs sont accordées aux projets, primés au niveau régional, qui méritent une aide supplémentaire.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les jeunes de 16 à 20 ans, désirant réaliser un projet qu'ils ont imaginé, ouvrent un compte spécial "Jeune Projet" dans n'importe quelle caisse d'épargne de l'Union Nationale des Caisses d'Epargne de France.
- Ils doivent demander et remplir un formulaire "Projet". Ils peuvent le faire seul ou en groupe.
- Leur projet de type culturel, social, éducatif ou sportif, doit être détaillé, en particulier pour les frais de l'opération.
- Les projets ne peuvent recevoir qu'une seule fois une bourse. Pour le cas où un projet n'a pas été primé une première année, il peut à nouveau être présenté une deuxième fois.
- Une première sélection est faite au niveau de chaque département. Les projets pré-sélectionnés sont présentés au jury régional qui accorde les bourses régionales. Parmi celles-ci seront retenus par le jury national les projets qui recevront une aide supplémentaire de 2000 à 4000 F.
En 1978, au niveau national, 47 bourses de 2000F., et 16 de 4000 F. ont été accordées.

COMPTES-RENDUS "JEUNE PROJET"

Tous les Comptes Rendus
de l'Union Nationale des
Jeunes de France

OBJET :

Le but de l'opération "Jeune Projet" est de favoriser l'initiative
à la responsabilité et de stimuler l'esprit d'initiative des
jeunes.

CREATION :

Les Comptes Rendus "Jeune Projet" furent créés en 1958 par le
Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs en liaison
avec l'Union Nationale des Jeunes de France.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES :

- 1.000 bourses de 1.000 Frs sont accordées au niveau régional.
- En outre, au niveau national, des bourses supplémentaires de
1.000 ou 4.000 Frs sont accordées aux projets primés au
niveau régional, qui méritent une aide supplémentaire.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les jeunes de 16 à 20 ans, désireux réaliser un projet ou s'en
occuper, peuvent en faire partie "Jeune Projet" dans
n'importe quelle région d'épave de l'Union Nationale des
Jeunes de France.
- Ils doivent évaluer et remplir un formulaire "Projet" qui
peuvent le faire seuls ou en groupe.
- Leur projet de type culturel, social, éducatif ou sportif,
doit être réalisable, en particulier pour les pays de l'opération.
- Les projets ne peuvent recevoir qu'une seule aide financière.
Pour la 1^{ère} fois un projet n'a pas été financé par l'Union
Nationale, il peut à nouveau être présenté au concours de la
même année.
- Une première sélection est faite au niveau de chaque département.
Les projets pré-sélectionnés sont présentés au jury régional.
Celui-ci accorde les bourses régionales. Les projets primés
sont présentés au jury national. Les projets qui méritent une aide
supplémentaire de 1.000 à 4.000 Frs sont financés par l'Union
Nationale. Au niveau national, 40 bourses de 1.000 Frs et 100 de
4.000 Frs sont accordées.

CONCOURS MICRO

EXEMPLES DE REALISATION :

- Réalisation d'une pièce de théâtre dans le style conte pour enfants, par un groupe.
- Traversée des Pyrénées et montage diapo à projeter dans les M.J.C. et foyers socio-éducatifs.
- Visite des vestiges des civilisations de la Mésopotamie et d'autres pays voisins.
- Construction d'un avion bi-place.
- Ouverture d'un atelier artisanal de ferronnerie, sculpture sur métaux.
- Création d'une maison de jeunes à Bourg-sur-Gironde.
- Elève d'ormeaux dans les fonds marins de Bretagne.
- Rénovation d'une maison mise à la disposition des handicapés physiques et mentaux.

La mission N° 1 l'Informatique du Ministère de l'Industrie a lancé ce concours en Septembre 1978.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Les prix, une trentaine d'un montant global de 500.000 Frs, sont répartis en 2 catégories : "Projet" et "réalisation".

- Dans chacune des catégories le 1er prix est de 50.000 Frs, le 2ème de 25.000 Frs et le 3ème de 10.000 Frs. Les prix suivants sont composés de matériel, voyages, stages et d'abonnements.
- un prix spécial de 30.000 Frs est offert par l'Agence pour les Economies d'Energie.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Le concours est ouvert à toute personne physique, personne morale à but non lucratif, jeunes et adultes, informaticiens et non informaticiens.
- Le concours privilégie les projets ou réalisations collectifs, notamment ceux de groupes de jeunes.
- Dans la catégorie "Projet" : les candidats doivent décrire dans leur dossier une application de micro-informatique en précisant ses objectifs, sa description technique et les moyens nécessaires à sa réalisation.
- Dans la catégorie "Réalisation" : les candidats doivent présenter une réalisation effective sur un micro-ordinateur individuel. Le dossier doit comporter l'objet de cette réalisation, sa description technique, les moyens employés et les résultats obtenus.
- Un dossier complet d'information est disponible à la Mission N° 1 l'Informatique.
- La valeur du micro-ordinateur utilisé dans la catégorie "réalisation" est prise en compte.

EXEMPLES DE REALISATION :

- Réalisation d'une pièce de théâtre dans le style d'un conte enfanta, par un groupe.
- Traversée des Pyrénées et recherche d'un projet dans les M.J.C. et foyers socio-éducatifs.
- Visite des vestiges des civilisations de la région et d'autres pays voisins.
- Construction d'un salon hi-place.
- Ouverture d'un atelier artisanal de fabrication de bijoux en bois.
- Création d'une maison de jeunes à Bourg-les-Bains.
- Élevage d'oiseaux dans les fonds marins de la région.
- Rénovation d'une maison mise à la disposition des habitants physiques et mentaux.

CONCOURS MICRO

"Concours Micro"
Mission à l'Informatique
24, rue de l'Université

75007 - PARIS
Tél. : 555.93.00

OBJET :

Le "Concours Micro" a pour but de "permettre à un large public non seulement de prendre contact avec les micro-ordinateurs, mais aussi de se familiariser avec le langage et la logique de l'informatique qui, sous des formes très diverses sera de plus en plus présente dans notre vie de tous les jours".

CREATION :

La mission à l'Informatique du Ministère de l'Industrie a lancé ce concours en Septembre 1978.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Les prix, une trentaine d'un montant global de 500.000 Frs, sont répartis en 2 catégories : "Projet" et "réalisation".

- Dans chacune des catégories le 1er prix est de 50.000 Frs, le 2ème de 25.000 Frs et le 3ème de 10.000 Frs
Les prix suivants sont composés de matériel, voyages, stages et d'abonnements.
- un prix spécial de 30.000 Frs est offert par l'Agence pour les Economies d'Energie.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Le concours est ouvert à toute personne physique, personne morale à but non lucratif, jeunes et adultes, informaticiens et non informaticiens.
- Le concours privilégie les projets ou réalisations collectifs, notamment ceux de groupes de jeunes.
- Dans la catégorie "Projet" : les candidats doivent décrire dans leur dossier une application de micro-informatique en précisant ses objectifs, sa description technique et les moyens nécessaires à sa réalisation.
- Dans la catégorie "Réalisation" : les candidats doivent présenter une réalisation effective sur un micro-ordinateur individuel. Le dossier doit comporter l'objet de cette réalisation, sa description technique, les moyens employés et les résultats obtenus.
- Un dossier complet d'information est disponible à la Mission à l'informatique.
- La valeur du micro-ordinateur utilisé dans la catégorie "Réalisation"

CONCOURS MICRO

Mission de l'Institut
14, rue de l'Institut
75007 - PARIS
Tél. : 451.22.00

OBJET :

Le "Concours Micro" a pour but de permettre à un large public non seulement de prendre contact avec les micro-ordinateurs, mais aussi de se familiariser avec le langage de la logique de l'informatique qui, sous des formes très diverses, sera de plus en plus présente dans notre vie de tous les jours.

CREATION :

La mission de l'Institut du Ministère de l'Industrie a lancé ce concours en septembre 1978.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

- Les prix, une trentaine d'un montant global de 300.000 Frs sont répartis en 3 catégories : "Projet", "Réalisation", "Etude".
- Dans chacune des catégories le 1er prix est de 30.000 Frs, le 2ème de 15.000 Frs et le 3ème de 10.000 Frs.
- Les prix suivants sont composés de matériel, logiciels, stages et d'abonnements.
- un prix spécial de 30.000 Frs est offert par l'Agence pour les économistes d'Europe.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Le concours est ouvert à tous les citoyens physiques, personnes morales à but non lucratif, jeunes et adultes, professionnels et non professionnels.
- Le concours privilégie les équipes ou réalisations collectives notamment sous la forme de groupes de jeunes.
- Dans la catégorie "Projet" : les candidats doivent proposer leur projet une application de micro-informatique en précisant ses objectifs, sa description technique et les réalisations à sa réalisation.
- Dans la catégorie "Réalisation" : les candidats doivent proposer une réalisation effective sur un micro-ordinateur existant. Le dossier doit comporter l'objet de cette réalisation, sa description technique, les moyens, logiciels, matériels utilisés.
- Le dossier complet d'inscription est disponible à l'Institut de l'Industrie.
- La valeur du micro-ordinateur utilisé dans la réalisation est prise en compte.

CONCOURS VACANCES-CASSETTES

ne doit pas excéder 30.000 F. et celle du matériel informatique mentionné dans la catégorie "Projet" ne doit pas dépasser 50.000 F.

- Il est conseillé aux candidats de garder au moins deux copies du dossier envoyé, de détailler au maximum leur idée (dessins, schémas explicatifs etc...), de déposer leur projet sous enveloppe Soleau (1) à l'I.N.P.I. (Institut National de la Propriété Industrielle, 26 bis, rue de Léningrad 75008 Paris) ou bien de le déposer à la Bibliothèque Nationale ou chez un huissier de justice (2).

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

Pour le premier concours clos le 15 mai 1979, 2700 demandes de renseignements et 800 dossiers ont été enregistrés.

OBJET :

Ce concours a pour but de sensibiliser les jeunes à l'utilisation du magnétophone et à la découverte de l'environnement.

CREATION :

Le concours Vacances-Cassettes fut créé en 1977 par l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs et par la Fondation de France.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Des prix pour une valeur de 30.000 Frs sont attribués par la Fondation de France.

- Ces prix consistent en une dotation en matériel audio-visuel remis aux Centres de Vacances ou de loisirs dont les équipes de candidats dépendent. En outre chaque membre de l'équipe reçoit un prix individuel.

MODALITES DE PARTICIPATION : (1)

- Le concours est ouvert à tous les jeunes de 6 à 17 ans participant à des Centres de Vacances ou de loisirs sans hébergement.
 - Les candidats concourent par équipes de 3 à 10 membres.
 - Ces équipes sont classées en 2 catégories :
- (1) Ces enveloppes sont fournies par l'I.N.P.I. sur demande. Joindre un chèque de 1,70 F. et une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour envoi. Glisser le projet dans l'enveloppe Soleau et la renvoyer à l'I.N.P.I. La preuve de la date de votre création sera ainsi faite.
 - (2) Le concours 1980 sera ouvert en Octobre 1979.
Date limite de dépôt des dossiers Septembre 1980 à l'adresse du concours
Les prix seront remis dans la première semaine de Décembre 1980.

(1) Les modalités de participation et les règles sont susceptibles d'être modifiées chaque année.

ne doit pas excéder 30.000 F, et celle de matériel informatique ne doit pas dépasser 50.000 F.

- Il est conseillé aux candidats de garder au moins deux copies de dossiers envoyés, de détailler au maximum leur idée (technique, économique, etc.), de déposer leur projet sous enveloppe fermée (1) à l'Institut National de la Prospective Industrielle, 10 rue de Valenciennes (75008 Paris) ou bien de le déposer à la Délégation Nationale de l'Institut de Justice (2).

NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS :

Pour le premier concours lancé le 15 mai 1980, 1300 dossiers de candidats ont été déposés.

(1) Les enveloppes sont fournies par l'Institut de Justice, 10 rue de Valenciennes, 75008 Paris, et une enveloppe est jointe à chaque dossier. Elles doivent être déposées dans l'enveloppe de l'Institut de Justice, 10 rue de Valenciennes, 75008 Paris, à la date de dépôt indiquée ci-dessus.

(2) La campagne 1980 sera ouverte le 15 mai 1980. La date limite de dépôt des dossiers sera le 15 juin 1980. Les prix seront versés dans le courant de l'été 1980.

CONCOURS VACANCES-CASSETTES

*Les délégations régionales de l'U.F.C.V.
(La revue U.F.C.V. de mai 1979 en donne
la liste)*

*Siège national : 54, rue du Théâtre
75015 - PARIS*

OBJET :

Ce concours a pour but de sensibiliser les jeunes à l'utilisation du magnétophone et à la découverte de l'environnement.

CREATION :

Le concours Vacances-Cassettes fut créé en 1977 par l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs et par la Fondation de France.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Des prix pour une valeur de 30.000 Frs sont attribués par la Fondation de France.

- Ces prix consistent en une dotation en matériel audio-visuel remis aux Centres de Vacances ou de loisirs dont les équipes de candidats dépendent. En outre chaque membre de l'équipe reçoit un prix individuel.

MODALITES DE PARTICIPATION : (1)

- Le concours est ouvert à tous les jeunes de 6 à 17 ans participant à des Centres de Vacances ou de loisirs sans hébergement.
- Les candidats concourent par équipes de 5 à 10 membres.
- Ces équipes sont classées en 2 catégories :

- 1 - enfants de 6 à 11 ans
- 2 - jeunes de 12 à 17 ans

Les équipes comprenant des membres des 2 tranches d'âge sont rattachées à la 2ème catégorie.

- Le jeu consiste en la réalisation d'un enregistrement sonore d'une durée de 7 à 10 mm réalisé, montage compris, par l'équipe. Le résultat final doit être présenté sur cassettes.

(1) Les modalités de participation et les thèmes sont susceptibles d'être modifiés chaque année.

CONCOURS VANDER-CASSEVILLE

Les élections municipales de 1977 ont été organisées en vertu de la loi n° 75-563 du 25 mai 1975 relative aux élections municipales.

Siège social : 14, rue de Valenciennes
75010 - PARIS

OBJET :

Ce concours a pour but de récompenser les jeunes auteurs de romans de science-fiction et de leur offrir un prix de 100 000 F.

CREATION :

Le concours Vander-Casseville a été créé en 1977 par la Fondation des Centres de Recherches de la Fondation de France.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Des prix pour une valeur de 100 000 F sont attribués par la Fondation de France. Ces prix consistent en une somme en espèces remise aux Centres de Recherches ou de la sorte dans les délais de candidats déterminés. En outre chaque œuvre de l'équipe reçoit un prix individuel.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Le concours est ouvert à tous les jeunes de 17 ans révolus à des Centres de Recherches ou de la sorte.
- Les candidats doivent être résidents de France.
- Les œuvres sont évaluées en 3 catégories :
 - 1 - œuvres de 5 à 12 ans
 - 2 - œuvres de 13 à 17 ans
- Les œuvres comprenant des œuvres de 17 ans révolus sont rattachées à la 2ème catégorie.
- Le jeu consiste en la réalisation d'un roman de science-fiction d'une durée de 120 pages environ.
- Le résultat final doit être envoyé au Centre de Recherches.

(1) Les modalités de participation sont indiquées dans le règlement du concours.

CONCOURS DU TEMPS SCOLAIRE LIBRE

- Chaque Centre de Vacances ou de loisirs ne peut envoyer plus d'un enregistrement par tranche de 30 participants à ce centre.
- Le thème proposé est : "Ce pays qui nous entoure"⁽¹⁾. Ce thème peut être traité soit sous forme d'histoire inventée soit sous forme de reportage.
- Les cassettes doivent être envoyées aux délégations régionales de l'U.F.C.V. en fonction de l'implantation du Centre de Vacances ou de Loisirs.
Les meilleures cassettes sélectionnées par région participent à la sélection finale du jury national à Paris.
- Les envois doivent impérativement être faits avant le 31 Juillet et le 31 Août, le cachet de la poste faisant foi.

OBJET :

Récompenser les meilleures utilisations de temps scolaire libéré.

CREATION : Ce concours fut créé en 1974 par la Fondation de France.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Chaque année sont décernés dans chaque cycle

- 2 premiers prix de 20 000 Francs.
- 2 deuxième prix de 10 000 Francs.

En outre cinq prix sont offerts :

- le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie attribue 5 000 Francs pour un dossier relatif à la protection de l'environnement.
- le Syndicat National de l'Édition offre 3 000 Francs pour un dossier relatif au livre.
- Le Figaro récompense de 3 000 Francs un Châlier orienté vers le journalisme.
- Rank-Xerox attribue 3 000 Francs pour un dossier non spécialement axé sur un sujet particulier.
- La S.N.C.F. offre 3 000 Francs en bon de voyage pour un dossier relatif aux chemins de fer ou aux voyages.

(1) Thème 1979

MODALITES DE PARTICIPATION :

Ce concours s'adresse aux élèves et à leurs enseignants des établissements scolaires publics et privés.

Les travaux réalisés par une équipe d'élèves et leur professeur doivent être réunis dans un dossier très détaillé, qui se doit être un simple compte-rendu des activités des élèves.

- Chaque Centre de vacances ou de loisirs ne peut envoyer plus d'un entrainement par trimestre de 30 participants à sa destination.
- Le thème proposé est : "Les pays qui nous accueillent". Le thème peut être traité soit sous forme d'histoire inventée ou sous forme de reportage.
- Les caisses doivent être envoyées aux destinations régionales de l'U.F.C.V. en fonction de l'adresse des Centres de Vacances ou de loisirs.
- Les meilleures caisses sélectionnées par région participeront à la sélection finale de tout national à Paris.
- Les envois doivent impérativement être faits avant le 31 juillet et le 31 août, le cachet de la poste faisant foi.

CONCOURS DU 10% SCOLAIRE LIBERE

Un seul dossier par Académie, accompagné de lettres de Monsieur le Recteur et du Chef de l'Etablissement, est adressé à la Fondation de France.

Fondation de France

40 Av. Hoche

75008 - PARIS

NOUSRE Tél. : 563.66.66

Environ 50 dossiers sont déposés chaque année, dont 4 à 5 à Paris et le reste en Province.

EXEMPLE DE REALISATION :

Télescope de 160 mm de diamètre réalisé en deux ans par les

OBJET : Lycée Edmond Rostand à Bagnères de Luchon. Cette réalisation a reçu le 2^{ème} prix du 2^{ème} cycle en 1978.

Récompenser les meilleures utilisations de temps scolaire libéré.

CREATION : Ce concours fut créé en 1974 par la Fondation de France.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Chaque année sont décernés dans chaque cycle

- 2 premiers prix de 20 000 Francs
- 2 deuxième prix de 10 000 Francs.

EN outre cinq prix sont offerts :

- le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie attribue 5 000 Francs pour un dossier relatif à la protection de l'environnement.
- le Syndicat National de l'Edition offre 3 000 Francs pour un dossier relatif au livre.
- Le Figaro récompense de 3 000 Francs un dossier orienté vers le journalisme.
- Rank-Xerox attribue 3 000 Francs pour un dossier non spécialement axé sur un sujet particulier.
- La S.N.C.F. offre 3 000 Francs en bons kilométriques pour un dossier relatif aux chemins de fer où aux voyages.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Ce concours s'adresse aux élèves et à leurs enseignants des établissements scolaires publics et privés.

Les travaux réalisés par une équipe d'élèves et ses professeurs doivent être réunis dans un dossier très détaillé, qui ne doit pas être un simple compte-rendu des activités des élèves.

CONCOURS DU 101 BOULEVARD LIAIS

Poste de ...
40 Ave. ...
75008 - PARIS
Tél. ...

OBJET :

Récompenser les meilleures réalisations de ...

CREATION :

Ce concours fut créé en 1958 par la ...

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Chaque année sont décernés deux prix :

- 1 premier prix de 50 000 Francs
- 1 deuxième prix de 10 000 Francs

EN outre cinq prix sont offerts :

- Le Ministère de l'Équipement et du Logement attribue 5 000 Francs pour un dossier relatif à ...

- Le Syndicat National de l'Édition offre 1 000 Francs pour un dossier relatif au ...

- La Ligue Française de 1 000 Francs de ...

- L'État attribue 5 000 Francs pour un dossier relatif à ...

- La S.N.C.F. offre 5 000 Francs pour un dossier relatif à ...

MODALITES DE PARTICIPATION :

Ce concours s'adresse aux ...

Les travaux réalisés par ...

CLUB LOISIRS - CAMPING GAS INTERNATIONAL

Ces dossiers sont adressés par le chef de l'Etablissement à l'Académie dont il dépend.

Un seul dossier par Académie, accompagné de lettres de Monsieur le Recteur et du Chef de l'Etablissement, est adressé à la Fondation de France.

Les dossiers doivent être retournés dans les Académies dans le courant du mois de Juillet.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES PAR AN :

OBJET :

Aider dans le

Environ 50 dossiers sont déposés chaque année, dont 4 à 5 à Paris et le reste en Province.

EXEMPLE DE REALISATION :

ORIGINE :

Les oscar
Internat

Télescope de 160 mm de diamètre réalisé en deux ans par les élèves du Lycée Edmond Rostand à Bagnères de Luchon. Cette réalisation a reçu le 2^{ème} prix du 2^{ème} cycle en 1978.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX

2 types "d'oscar" sont attribués chaque année.

1^{er} - 6 oscars "création manuelle" attribués à des candidats ayant effectué une création originale ou remarquable dans le domaine de la création manuelle. Les oscars sont subdivisés en trois catégories : technique, artisanale ou artistique, divers.

2^{ème} - 6 oscars "voyage" attribués à des personnes ou équipes réalisant un voyage particulièrement difficile, attrayant ou original.

Dans chacune des catégories sont attribués 3 oscars de 10.000 Frs et 3 de 5.000 Frs.

MODALITES D'INSCRIPTION :

- être de nationalité française ou domicilié en France
- témoigner de l'authenticité de l'oeuvre ou du projet
- aucune limite d'âge pour les oscars création manuelle, pour les oscars voyage il faut avoir 15 ans au moins.
- un candidat ne peut concourir par année que pour une des catégories, s'il n'est pas primé il peut se représenter autant de fois qu'il le souhaite.
- Par contre un oscar ne peut être attribué qu'une seule fois à une même personne.

Les candidatures doivent être déposées avant le 11 Mars. Une pré-sélection de ces candidatures est effectuée en Avril par le jury. Les pré-sélectionnés sont avisés de ce choix et doivent remettre leurs dossiers complets au plus tard le 5 Octobre, avec leur oeuvre ou voyage achevé. Toutefois les candidats pré-sélectionnés une année peuvent remettre leur dossier l'année suivante s'il en était besoin.

Ces dossiers sont adressés par le Chef de l'Établissement
à l'Académie dont il dépend.
Un seul dossier par Académie, adressé au Recteur de l'Académie
le Recteur et du Chef de l'Établissement, est adressé à la
Fondation de France.
Les dossiers doivent être retournés dans les Académies dans le
courant du mois de Juillet.

NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS PAR AN :

Environ 50 dossiers sont déposés chaque année, dont 2 à Paris et la reste en Province.

EXEMPLE DE RÉALISATION :

Télescope de 150 mm de diamètre réalisé en deux années par les
élèves du lycée Edmond Rostand à Bagnères de Luchon (Haute-Garonne)
réalisation a reçu le 2ème prix de 2 500 000 F en 1978.

CLUB LOISIRS - CAMPING GAZ INTERNATIONAL

Secrétariat des Oscars
15, rue Chateaubriand

75008 PARIS

OBJET :

Aider les particuliers qui ont réalisé une oeuvre remarquable dans le domaine des loisirs.

ORIGINE :

Les oscars ont été créés en 1977 par la Société Camping Gaz International.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX

2 types "d'oscars" sont attribués chaque année.

1° - 6 oscars "création manuelle" attribués à des candidats ayant effectué une création originale ou remarquable dans le domaine de la création manuelle. Les oscars sont subdivisés en trois catégories : technique, artisanale ou artistique, divers.

2° - 6 oscars "voyage" attribués à des personnes ou équipes réalisant un voyage particulièrement difficile, attrayant ou original.

Dans chacune des catégories sont attribués 3 oscars de 10.000 Frs et 3 de 5.000 Frs.

MODALITES D'INSCRIPTION :

- être de nationalité française ou domicilié en France
 - témoigner de l'authenticité de l'oeuvre ou du projet
 - aucune limite d'âge pour les oscars création manuelle, pour les oscars voyage il faut avoir 18 ans au moins.
 - un candidat ne peut concourir par année que pour une des catégories, s'il n'est pas primé il peut se représenter autant de fois qu'il le souhaite.
- Par contre un oscar ne peut être attribué qu'une seule fois à une même personne.

Les candidatures doivent être déposées avant le 31 Mars. Une pré-sélection de ces candidatures est effectuée en Avril par le jury. Les pré-sélectionnés sont avisés de ce choix et ils remettront leurs dossiers complets au plus tard le 5 Octobre, une fois leur oeuvre ou voyage achevé. Toutefois les candidats pré-sélectionnés une année peuvent remettre leur dossier l'année suivante s'il en était besoin.

CLUB LOISTERS - CAMPING CAS INTERNATIONAL

75000 PARIS
15, rue de Valenciennes
75000 PARIS

OBJET :

Aider les particuliers qui ont réalisé un certain nombre de réalisations dans le domaine des loisirs.

ORIGINE :

Les Oscars ont été créés en 1977 par la Société Camping Cas International.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX

2 types "Oscars" sont attribués chaque année.

- 1° - à Oscar "création manuelle" attribués à des candidats ayant effectué une création originale ou technologique dans le domaine de la création manuelle. Les Oscars sont attribués en trois catégories : technique, artistique ou esthétique.
 - 2° - à Oscar "voyage" attribués à des personnes qui ont fait un voyage particulièrement difficile, attesté en original.
- Dans chacune des catégories sont attribués 2 Oscars de 10 000 F et 3 de 2.000 F.

MODALITES D'INSCRIPTION :

- être de nationalité Française ou étrangère ;
- remonter de 1 an à l'origine de l'oeuvre de 1 an ;
- aucune limite d'âge pour les Oscars création manuelle ;
- les Oscars voyage : l'âge doit être de 18 ans au moins ;
- un candidat ne peut concourir par son nom ;
- il n'est pas permis de représenter une oeuvre de son propre nom ;
- par contre un Oscar peut être attribué à une oeuvre réalisée par une même personne ;
- les candidatures doivent être déposées avant le 31 Mars ;
- présélection de ces candidatures est effectuée par le Club ;
- les pré-sélectionnés sont invités à déposer leur dossier au Club ;
- les dossiers sont examinés par un jury ;
- une année peut-être consacrée à une seule catégorie ;
- les années peuvent être consacrées à une seule catégorie ;

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

600 par an.

COMITE CENTRAL DU RAYONNEMENT FRANCAIS

QUELQUES EXEMPLES DE THEMES :

- oscars "création manuelle" :
 - ° création de tapisseries avec incrustation de pierres semi-précieuses.
 - ° création d'une station ornithologique
 - ° construction d'un avion monoplace
 - ° construction d'une voiture de compétition
 - ° confection de boutiques miniatures avec leurs personnages
 - ° construction d'un camping-car

- oscars "voyage" :
 - ° expédition spéléologique en Nouvelle Guinée.
 - ° Tour de France à pied avec un cheval bâté.
 - ° Expédition Niger et Mali pour une exposition Jouets au Mali
 - ° Paris/Jerusalem à bicyclette
 - ° Expédition au Laddakh à pied
 - ° Expédition scientifique au Spitzberg.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES

Ce document étant consacré aux bourses, prix ou avantages offerts aux jeunes français, nous ne donnerons ici que les bourses du Comité Central du Rayonnement Français concernant les étudiants français.

- La bourse Louis Armand et la bourse Jacques-Charonnet de 5.000 Frs chacune, sont attribuées à des étudiants français en contribution à un voyage d'étude à l'étranger.
- La bourse Jules Romain, de 10.000 Frs, est remise à un étudiant ou à un chercheur pour une thèse sur un sujet touchant au rayonnement français dans n'importe quel domaine.
- La bourse Colbert, de 10.000 Frs offerte par l'Association des Grands Ports Français, est attribuée à un étudiant ou à un chercheur en contribution à des travaux originaux sur les droits de la mer.

MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque candidat doit adresser au Comité sous pli recommandé un dossier comprenant ses nom, prénoms, lieu et date de naissance, nationalité, domicile, titres et qualités.
Le dossier lui-même doit être composé d'un résumé exposant les motifs précis de la candidature à l'une des bourses mentionnées désignées, et de l'attestation d'une personnalité (universitaire, scientifique, administrative, économique ou sociale) se portant personnellement garante de l'authenticité des données du dossier, notamment des motifs de la candidature. Le candidat

NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS :

600 par an.

QUELQUES EXEMPLES DE THÈMES :

- Oscars "création manuelle"

- * création de capsules avec l'insertion de lettres semi-précieuses.
- * création d'une station orthopédique
- * construction d'un avion monoplace
- * construction d'une voiture de compétition
- * confection de bottines militaires avec leurs accessoires
- * construction d'un camping-car

- Oscars "voyage"

- * expédition spéléologique en Nouvelle Guinée
- * Tour de France à pied avec un cheval bâté
- * Expédition Niger et Mali pour une exposition internationale
- * Paris/Jérusalem à bicyclette
- * Expédition au Ladakh à pied
- * Expédition scientifique au Spitzberg

COMITE CENTRAL DU RAYONNEMENT FRANCAIS

II, rue Nicolo

75016 - PARIS

Tél. : 527.46.17

OBJET :

Dans le but d'encourager des études et des recherches utiles à la coopération internationale, le Comité attribue chaque année des bourses à des étudiants ou des chercheurs français et étrangers.

CREATION :

Créé en 1893, le Comité Central du Rayonnement Français fut reconnu d'utilité publique en 1904.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES

Ce document étant consacré aux bourses, prix ou avantages offerts aux jeunes français, nous ne donnerons ici que les bourses du Comité Central du Rayonnement Français concernant les étudiants français.

- La bourse Louis Armand et la bourse Jacques-Chastenet de 5.000 Frs chacune, sont attribués à des étudiants français en contribution à un voyage d'étude à l'étranger.
- La bourse Jules Romain, de 10.000 Frs, est remise à un étudiant ou à un chercheur pour une thèse sur un sujet touchant au rayonnement français dans n'importe quel domaine.
- La bourse Colbert, de 10.000 Frs offerte par l'Association des Grands Ports Français, est attribuée à un étudiant ou à un chercheur en contribution à des travaux originaux sur les droits de la mer.

MODALITES DE PARTICIPATION.

Chaque candidat doit adresser au Comité sous pli recommandé un dossier comprenant ses nom, prénom, lieu et date de naissance, nationalité, domicile, titres et qualités.

Le dossier lui-même doit être composé d'un mémoire exposant les motifs précis de la candidature à l'une des bourses nommément désignée, et de l'attestation d'une personnalité (universitaire, scientifique diplomatique, administrative, économique ou sociale) se portant personnellement garante de l'authenticité des éléments du dossier, notamment des motifs de la candidature. Le candidat

.../..

COMITE CENTRAL DU RAYONNEMENT FRANCAIS

11, rue Alsace
93012 - PARIS
TEL. : 44.11.11

OBJET :

Dans le but d'encourager des études de haut niveau et de favoriser la coopération internationale, le Comité central du Rayonnement Français organise des bourses à des étudiants de haut niveau français et étrangers.

CREATION :

Créé en 1993, le Comité Central du Rayonnement Français est reconnu d'utilité publique en 1994.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES

Ce document étant consacré aux bourses, prix ou avantages offerts aux jeunes Français, nous ne donnons ici que les bourses du Comité Central du Rayonnement Français concernant les étudiants français.

- La bourse Louis Armand et la bourse Jacques-Charpentier de 2.000 Frs chacune, sont attribuées à des étudiants français en contribution à un voyage d'étude à l'étranger.
- La bourse Jules Verne de 10.000 Frs, est accordée à un étudiant ou à un chercheur pour une thèse sur un sujet conduisant au rayonnement français dans l'import ou l'export.
- La bourse Leibniz de 10.000 Frs est offerte par l'Association de Grande Ecole Française, est attribuée à un étudiant ou à un chercheur en contribution à des travaux de recherche dans le domaine de la science.

MONTANTS DE PARTICIPATION

Chaque candidat doit adresser au Comité central du Rayonnement Français un dossier comprenant ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, nationalité, date de naissance, adresse de résidence, adresse postale, le dossier lui-même doit être complété par un questionnaire et une note précise de la candidature. Les candidats doivent être désignés et de l'attribution de la bourse par un jury scientifique international, qui sera composé de membres de l'Association de Grande Ecole Française, de l'Association de la Recherche Scientifique et de l'Association de la Recherche Médicale. Le dossier, notamment les notes de la candidature, sera communiqué au jury.

COOPERATEURS DE CHAMPAGNE

doit joindre à son dossier un engagement sur l'honneur de se conformer aux conditions fixées pour chacune des bourses.

- Bourse Louis Armand et bourse Jacques Chastenet

Chaque candidat doit préciser dans son dossier la destination et l'objet de son voyage.

Le candidat retenu signe un engagement sur l'honneur de remettre au Comité, avant le 1er Décembre, un mémoire sur les conditions dans lesquelles lui sont apparues au cours de son voyage, les données du rayonnement français dans tous les domaines. En conclusion il suggèrera des initiatives à prendre afin de développer ce rayonnement, notamment par le secteur privé.

Etude des types de coopération

- Bourse Jules Romain

Le sujet étudié par le candidat est déterminé par le Conseil d'Administration du Comité. Un échange de lettres permettra au candidat et au Conseil d'Administration de préciser le sens et l'importance de l'étude d'un commun accord.

Le montant de la bourse est remis par versements mensuels au bénéficiaire en fonction de la durée et de l'importance de sa recherche.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

- Bourse Colbert

Cette bourse est remise en contribution à des travaux originaux sur l'élaboration du nouveau droit de la mer ou sur toutes les analyses prospectives que cette élaboration peut inspirer.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Avoir entre 17 et 23 ans et constituer un dossier présentant le pays choisi et les forces coopératives locales que le candidat souhaite connaître. Le bénéficiaire d'une bourse peut partir seul ou accompagné d'un ou deux Écuyers mais le montant de la bourse n'en est pas augmenté pour autant.

Date limite d'envoi des dossiers : 31 mai

NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS : 83 en 1979

doit joindre à son dossier un engagement sur l'emploi de la
conformer aux conditions fixées pour l'attribution des bourses.

Bourse Louis Armand et bourse Jacques Chastat
Chaque candidat doit préciser dans son dossier le dossier
l'objet de son voyage.
Le candidat retenu signe un engagement sur l'honneur de
remettre au Comité, avant le 1er décembre, un rapport sur
les conditions dans lesquelles il aura effectué son voyage de
voyage, les données de rayonnement tirées de son
domaine. En conclusion il devra indiquer les domaines à étudier
afin de développer ce rayonnement, notamment par le secteur
privé.

Bourse Jules Romain
Le sujet étudié par le candidat est déterminé par le Comité
d'Administration du Comité. Un échange de lettres permettra
au candidat et au Comité d'Administration de préciser le
sens et l'importance de l'étude d'un certain nombre.
Le montant de la bourse est remis par versement mensuel
au bénéficiaire en fonction de la durée de l'opération
de sa recherche.

Bourse Colbert
Cette bourse est remise en contrepartie des travaux
originaux sur l'élaboration du nouveau statut de l'Etat ou
sur toutes les analyses prospectives que cette élaboration
peut impliquer.

COOPERATEURS DE CHAMPAGNE

Coopérateurs de champagne
Service Vie Coopérative
B.P. 15 Etampes sur Marne
02400 - CHATEAU-THIERRY
Tél. : (23) 83.19.40

OBJET :

Etude des types de coopération

CREATION :

Les coopérateurs de champagne créent ce concours en Novembre 1978 en liaison avec la F.N.A.C. et la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateur.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

10 bourses de 1000Fr, plus des pellicules diapos sont accordées par an. Et les 5 meilleurs reportages sont au retour récompensés par un voyage pour le 1er prix (10 jours au Kenya en 1979) et du matériel audio-visuel pour les autres.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Avoir entre 17 et 23 ans et constituer un dossier présentant le pays choisi et les formes coopératives locales que le candidat souhaite connaître. Le bénéficiaire d'une bourse peut partir seul ou accompagné d'un ou deux équipiers mais le montant de la bourse n'en est pas augmenté pour autant.

Date limite d'envoi des dossiers : 31 mai

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES : 83 en 1979

COOPÉRATIFS DE CHAMPAGNE

Coopératives de champagne
Société des Coopératives
S.P. de champagne
02400 - CHATEAUBRIANT
Tél. : (33) 33 33 40

OBJET :

Etude des types de coopération

CREATION :

Les coopératives de champagne créent de nouveaux et anciens types
en liaison avec la F.N.A.C. et la Fédération Nationale des
Coopératives de Consommation.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

10 bourses de 1000F, plus des petites bourses, sont attribuées
par an. Et les 5 meilleurs coopérateurs sont au 1er rang
par un voyage pour le 1er prix (10 jours en Italie en 1977) et un
matériel audio-visuel pour les autres.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Avoir entre 17 et 25 ans et posséder un dossier précisant le
pays choisi et les formes coopératives choisies que le candidat
souhaite connaître. Les bénéficiaires d'une bourse ont droit à un
ou accompagné d'un ou deux époux mais le montant de la bourse
n'est pas augmenté pour autant.
Date limite d'envoi des dossiers : 31 mai

NOMBRE DE DOSSIERS DEMANDES : 21 en 1977

LA COURSE ATOUR DU MONDE

La Course autour du Monde

5-7, rue de Montessuy

75331 PARIS CEDEX 07

Tél. : 555.92.90 postes 911, 512, 489

OBJET :

Réalisation d'un reportage filmé autour du monde par de jeunes télé-globe-trotters.

CREATION :

La série d'émissions télévisuelles intitulées "La course autour du Monde" fut créée en 1976 par la société Nationale de Télévision en Couleur Antenne II.

Depuis 1978 trois sociétés de Télévision Francophone se sont associées à Antenne II pour cette course : S.R.C (Montréal) S.S.R (Genève) et R.T.L (Luxembourg).

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

"La course autour du Monde" est dotée d'un 1er prix de 50 000 Francs et d'un 2ème prix de 25 000 Francs.

De plus 4 coupes spéciales de 10 000 Francs (coupes de la meilleure interview, de la meilleure technique, de l'originalité des sujets et du meilleur commentaire) sont offertes chacune par une des télévisions participantes.

MODALITES DE PARTICIPATION :

La course est ouverte à tous les jeunes de 18 à 30 ans, de nationalité française, belge, canadienne, luxembourgeoise et suisse.

- Ne peuvent pas participer les personnes exerçant une activité professionnelle de cinéaste ou photographe, ou bien employées par une des sociétés de télévision organisatrices de l'épreuve.

- Les candidats doivent pouvoir se rendre totalement disponibles du début septembre à mi-mars.

- Chaque télé-globe-trotter accomplit le tour du monde en 112 jours, de Paris à Paris, en touchant les cinq continents. Il doit effectuer, au moins, une semaine de séjour sur chaque continent et téléphoner chaque semaine à Paris pour donner de ses nouvelles.

LA COURSE AUTOUR DU MONDE

La Course autour du monde
5-7, rue de Valenciennes
75011 PARIS CEDEX 20
Tél. : 333.82.82 Paris 211.212.428

OBJET :

Réalisation d'un reportage filmé autour du monde par le
jeune télé-globe-trotteur.

CREATION :

La série d'émissions télévisuelles intitulées "La course
autour du monde" fut créée en 1970 par la Société Nationale
de Télévision en Couleur Antenne II.
Depuis 1978 trois sociétés de télévision françaises se sont
associées à Antenne II pour cette course : S.N.C. (Montréal),
S.S.R. (Genève) et N.T.L. (Luxembourg).

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

"La course autour du monde" est dotée d'un lot de 50 000 Francs
et d'un 1er prix de 25 000 Francs.
De plus 4 courses spéciales de 10 000 Francs (coupe de la
meilleure interview de la meilleure caméra, de l'artiste
des sujets et du meilleur commentaire) sont offertes chaque
par une des télévisions participantes.

MODALITES DE PARTICIPATION :

La course est ouverte à tous les jeunes de 18 à 25 ans, de
nationalités française, belge, canadienne, luxembourgeoise
et suisse.

Il ne peut pas participer les personnes exerçant une
activité professionnelle de caractère régulier.
Chacun des candidats doit être employé par une des sociétés
organisatrices de l'épreuve.
Les candidats doivent fournir au moment de leur inscription
des garanties de 500 Francs.
- Chaque télé-globe-trotteur devra accomplir la course
en 112 jours, de Paris à Paris, en passant par cinq
continents. Il doit effectuer un reportage télévisuel
de séjour sur chaque continent. Les reportages doivent
être envoyés à Paris pour donner lieu à une émission.

- il tourne et expédie chaque semaine à Paris un reportage filmé en Super 8 accompagné d'un commentaire enregistré sur cassette.

- les télé-globe-trotters établissent leur itinéraire avec le concours d'experts en navigation aérienne. Ils reçoivent un crédit voyage de 20 000 Francs pour leurs billets d'avion, une bourse d'équipement de 6 000 Francs pour acquérir ou amortir une caméra super 8 sonore et un enregistreur sonore sur cassettes, un stock de pellicules, et toutes les deux semaines ils perçoivent au long de leur itinéraire, une somme de 3 000 Francs pour leur frais de séjour et de communications téléphoniques.

- Une assurance couvre les télé-globe-trotters en cas de décès, invalidité, accidents, vol de matériels, et un rapatriement sanitaire assure le retour en cas d'accident ou de maladie grave.

OBJET :

MOTIFS D'ELIMINATION :

Les télé-globe-trotters peuvent être éliminés pour les motifs suivants :

CREATION :

- Deux appels téléphoniques consécutifs ratés

Elle a été créée en mars 1977 à l'initiative de l'Association

Nationale Scientifique et Technique (A.N.S.T.)

National de l'Information Scientifique et Technique (N.I.S.T.)

- non-envoi de documents cinématographiques

- envoi de documents opposés à la déontologie professionnelle

AIDE :

La dotation est non compétitive, elle aide les jeunes en

apportant :

- des conseils

- des fournitures

- des assistances techniques

- une

- expédition, à l'occasion des envois destinés à l'émission de produits interdits par la législation douanière Française.

DEPOT DES CANDIDATURES :

Lorsqu' l'A.N.S.T. le 15 juillet de l'année en cours.

et l'aide à établir Les candidats retenus participent à une série d'épreuves éliminatoires qui ont lieu à Paris à la fin de l'été. A la fin de ces épreuves 2 candidats par société de télévision participante sont retenus. Les 8 ainsi désignés deviennent les télé-globe-trotters de la course.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

Une cinquantaine de dossiers sont déposés chaque année.

Pour la course autour du Monde 1979/1980 2 000 jeunes de 18 à 30 ans se sont fait connaître, 202 dossiers complets sont parvenus à Antenne II parmi lesquels Antenne II a choisi 5 candidats participant aux éliminatoires du mois de septembre.

MODALITE :

- avoir Chaque télévision participante a sélectionné de la même manière ses candidats.

- il pourra et devra être chargé de faire un rapport
lié en Super 8 accompagné d'un commentaire écrit et
cassette.

- Les télé-étudiants devront leur présenter avec
le concours d'experts en navigation aérienne. Ils recevront
un crédit voyage de 50 000 francs pour leurs billets d'aller
une bourse d'équipement de 5 000 francs pour acheter un
amortir une caméra Super 8 adaptée à un appareil vidéo
sur cassette, un stock de pellicules, et enfin les deux
semaines de séjour au fond de leur télé-étude, une somme
de 5 000 francs pour leur train de retour et de communication
téléphoniques.

- Une assurance couvre les télé-étudiants en cas de décès,
invalidité, accidents, vol de matériel, et un rapatriement
sanitaire assuré le retour en cas d'accident ou de maladie
grave.

NOTICE D'ELIMINATION :

Les télé-étudiants devront être éliminés pour les motifs
suivants :

- Deux appels téléphoniques consécutifs sans
- non-envoi de documents chronométriques
- envoi de documents opposés à la technologie générale
si possible
- activités de propagande politique émanant
- expédition, à l'occasion des envois destinés à l'Institut
de produits interdits par la législation française

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidats doivent adresser un dossier de candidature avant
le 15 juillet de l'année en cours.
Les candidats recevront par retour à une adresse d'urgence
notifiée par lettre à Paris à la fin de l'été. La date de
examen, l'adresse par société de télé-études par retour
retour, les 5 ainsi désignés devront être télé-étudiants
de la course.

NOMER DE DOSSIERS DEPOSES :

Tout la course avant le 15 juillet de l'année en cours.
Il y a 50 ans que fait connaître, les candidats doivent
parvenir à l'Institut de la course de la course de la course
dites participant aux éliminatoires de la course de la course
Chaque télé-étude participant à l'élimination de la course de la course
des candidats

DOTATION DE L'EVEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE DES JEUNES

*Association Nationale Sciences
Techniques Jeunesse
Palais de la Découverte
av, F.D. Roosevelt*

75008 - PARIS

Tél. : 359.16.65

Postes 338 et 339

NOMBRE DE POSSIBLES DEPOSES :

Une soixantaine de projets par an.

Certains projets ne cadrant pas avec les objectifs de la Dotation

OBJET : Avant ses possibilités de soutien, sont réorientés vers

des programmes d'aide ou adressés à des professionnels.
La dotation contribue à la promotion des activités scientifiques
et techniques auprès des jeunes et de leurs éducateurs.

EXEMPLES DE REALISATION :

CREATION :

Elle a été créée en mars 1977 à l'initiative de l'Association
Nationale Sciences Techniques Jeunesse (A.N.S.T.J.) et du Bureau
National de l'Information Scientifique et Technique (B.N.I.S.T.)

- Etude de l'environnement :

AIDE : cartographie d'un réseau hydrographique souterrain

La dotation est non-compétitive, elle aide les jeunes en leur
apportant :

- des conseils pour la mise au point du projet
- des fournitures de matériel
- des assistances techniques
- une aide financière.

Lorsqu'une demande de participation à la Dotation parvient à
l'A.N.S.T.J. un animateur régional se met en rapport avec l'équipe
et l'aide à formuler les objectifs de recherche et de réalisation,
à établir le budget.

Puis le projet est présenté au Comité Scientifique de la Dotation
qui remet une première aide de 300 Frs à l'équipe et la met en
contact avec un scientifique ou un ingénieur de la région travail-
lant sur un sujet similaire.

Une cinquantaine de groupes (soit environ 250 jeunes) bénéficient
chaque année de l'aide de la Dotation.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- avoir entre 10 et 20 ans, et être groupés en petites équipes de
2 ou 3.

DOTATION DE L'INSTITUT SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE DES JEUNES

Association Française des
Techniciens Jeunes
Palais de la Recherche
20, P.D. Houdouin
75008 - PARIS
Tél. : 339.10.00
Boites 155 et 156

OBJET :

La dotation contribue à la promotion des activités scientifiques et techniques auprès des jeunes et de leurs éducateurs.

CREATION :

Elle a été créée en mars 1977 à l'initiative de l'Association Nationale des Sciences Technico-Ingénierie (A.N.S.T.I.) et de l'Association Nationale de l'Information Scientifique et Technique (A.N.I.S.T.).

AIDE :

La dotation est non-compétitive, elle aide les jeunes en leur apportant :

- des conseils pour la mise au point du projet
- des fournitures de matériel
- des assistances techniques
- une aide financière

Lorsqu'une demande de participation à la dotation parvient à l'A.N.S.T.I. un animateur régional se met en rapport avec l'auteur et l'aide à formuler les objectifs de recherche et de réalisation à établir le budget.

Puis le projet est présenté au Comité Scientifique de la dotation qui remet une première aide de 500 F à l'auteur et à l'animateur en contact avec un scientifique ou un ingénieur de la région intéressée pour en assurer l'exécution.

Une cinquantaine de groupes (soit environ 100 projets) bénéficient chaque année de l'aide de la Dotation.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- avoir entre 10 et 20 ans, et être titulaire d'un diplôme de 2^{ème} ou 3^{ème}.

DOTATION KODAK GRAND REPORTAGE

- les travaux peuvent s'inscrire dans toutes les disciplines scientifiques et technologiques y compris les sciences humaines.
- Le projet doit comporter :
 - ° Un ou plusieurs objectifs de recherche ou de réalisation
 - ° une démarche expérimentale
 - ° des conclusions ou des réalisations technologiques
 - ° un compte rendu scientifique et technique
- Le fonctionnement de la Dotation étant continu les demandes de participation peuvent être présentées toute l'année.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

Une soixantaine de projets par an.

Certains projets ne cadrant pas avec les objectifs de la Dotation ou dépassant ses possibilités de soutien, sont réorientés vers d'autres programmes d'aide ou adressés à des organismes professionnels.

EXEMPLES DE REALISATION :

- Astronomie :
 - ° Etude de la libration lunaire
 - ° spectres de raie et l'absorption d'étoiles de différentes classes spectrales.
- Etude de l'environnement :
 - ° cartographie d'un réseau hydrographique souterrain
 - ° étude de la croissance de quelques plantes tropicales
 - ° étude de la pollution d'un ruisseau
 - ° installation d'une station météo.
- Energie solaire :
 - ° construction et étude du rendement de capteurs plans et paraboliques
- Sciences humaines :
 - ° étude socio-économique d'un canton
- Technologie :
 - ° construction d'un terminal vidéo pour micro-ordinateur
 - ° construction d'un train monorail miniature.

EXEMPLE DE THEMES RETENUS :

- Géopédozoologie de l'Islande
- Recherche sur la tradition orale en Ardèche
- Chez les Tziganes de la Sangha
- Problèmes de la nutrition en Amérique Centrale
- Archéologie aérienne en Maine et Loire
- Les oiseaux d'Europe Septentrionale.

- les travaux peuvent s'inscrire dans l'un des domaines scientifiques et technologiques y compris les sciences humaines.

- Le projet doit comporter :

- un ou plusieurs objectifs de recherche ou de réalisation
- une démarche expérimentale
- des conclusions ou des réalisations technologiques
- un compte rendu scientifique et technique

- Le fonctionnement de la Délégation doit couvrir les domaines de participation peuvent être présentés dans l'annexe.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSER :

Une soixantaine de projets par an.
Certains projets ne cadrent pas avec les objectifs de la Délégation ou dépassant ses possibilités de soutien, sont financés par d'autres programmes d'aide ou adressés à des organismes professionnels.

EXEMPLES DE REALISATION :

- Astronomie :

- Etude de la libration lunaire
- aspects de la et l'absorption d'ondes de diffusion classes spectrales.

- Etude de l'environnement :

- cartographie d'un réseau hydrographique souterrain
- étude de la croissance de quelques plantes tropicales
- étude de la pollution d'un ruisseau
- installation d'une station météo.

- Energie solaire :

- construction et étude de rendement de capteurs plans et paraboliques

- Sciences humaines :

- étude socioéconomique d'un canton

- Technologie :

- construction d'un terminal vidéo pour microordinateur
- construction d'un train aéroglisseur

DOTATION KODAK GRAND REPORTAGE

Monsieur René GONOT
Dotation Kodak
8-26 rue Villiot

75580 - PARIS CEDEX 12

Tél. : 347.94.99

OBJET :

La dotation Kodak "grand Reportage" est destinée à des jeunes gens désirant entreprendre un voyage ou un reportage dans lesquels les films ou les photographies servent de vecteur à l'information ou à l'illustration du thème choisi.

CREATION :

Cette dotation a été créée il y a une dizaine d'années pour répondre au grand nombre de demandes de films, de produits ou de participation que reçoit la société Kodak Pathé.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES :

25 bourses par an dont chacune représente 100 films Kodachrome 24 x 36. 36 poses (ou son équivalent en autres produits ou films Kodak). Comme la plupart des concurrents n'ont pas l'usage d'une telle quantité de photos le jury se réserve le droit, suivant l'importance ou l'intérêt des études envisagées, de fractionner ces bourses en demi, tiers ou quart.

Le reportage réalisé reste l'entière propriété de son auteur. Une super bourse est offerte aux lauréats de la dotation qui acceptent de réaliser un montage de 15 mn et de communiquer leur production.

MODALITES D'INSCRIPTION :

être âgé de 18 à 30 ans

Les dossiers peuvent être demandés à partir du 10 Octobre et jusqu'au 15 Février auprès de la Dotation Kodak. Les concurrents ont jusqu'au 1er Mars pour rédiger leur dossier, et les résultats leur sont communiqués à partir du 10 Avril.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

En 1979, 1200 dossiers ont été déposés dans les délais et 400 arrivés trop tard.

EXEMPLE DE THEMES RETENUS :

- Géo-spéléologie en Islande
- Recherche sur la tradition orale en Ardèche
- Chez les Pygmées de la Sangha
- Problèmes de la nutrition en Amérique Centrale
- Archéologie aérienne en Maine et Loire
- Les oiseaux d'Europe Septentrionale.

DOTATION KODAK GRAND REPORTAGE

Monsieur René COMTE
Dotation Kodak
1-20 rue Villiers
75002 - PARIS (2E)
TEL. : 417.81.81

OBJET :

La dotation Kodak "Grand Reportage" est destinée à des jeunes gens désireux entreprendre un voyage ou un reportage dans les pays les plus lointains ou les plus dangereux de la planète. Elle leur permet de réaliser des photographies servant de support à l'illustration de leur travail.

CREATION :

Cette dotation a été créée il y a une dizaine d'années pour répondre au grand nombre de demandes de films de production ou de location que reçoit la société Kodak France.

NOMBRE ET MONTANT DES BOUTRES :

25 bouteilles par an dont chacune représente 100 films Kodachrome 135 x 36, 36 poses (ou son équivalent en autres produits ou films Kodak). Comme la plupart des concurrents nous ne nous réservons aucune quantité de photos de jour ou de nuit, de nuit ou de jour, de l'importance ou l'absence des études photographiques, de l'importance de ces études en deux, trois ou quatre jours. Le reportage réalisé reste l'œuvre personnelle de son auteur. Une seule bouteille est offerte aux lauréats de la dotation par acceptation de réaliser un ouvrage de 15 pages de photographies leur production.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Être âgé de 18 à 30 ans.
Les dossiers peuvent être déposés à partir du 15 Octobre et jusqu'au 15 Février auprès de la Dotation Kodak. Les lauréats ont jusqu'au 1er Mars pour rédiger leur dossier et les résultats leur sont communiqués à partir du 15 Avril.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

En 1979, 1200 dossiers ont été déposés dans les délais et arrivés trop tard.

EXEMPLES DE THEMES RECHERCHES :

- Géographie en Islande
- Recherche sur la tradition orale en Afrique
- Chez les typhlopes de la Russie
- Problèmes de la nutrition au Sahara
- Archéologie égyptienne en Haute Égypte
- Les oiseaux d'Europe dans les îles

DOTATION NATIONALE DE L'AVENTURE

DOTATION NATIONALE DE L'AVENTURE

15, quai de Conti

75006 - PARIS

OBJET :

Apporter une aide matérielle et/ou financière à des jeunes pour la réalisation de projets aventureux comportant des objectifs de type sportif, culturel ou scientifique.

CREATION :

La Dotation Nationale de l'Aventure fut créée en 1971 par la Guilde Européenne du Raid.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Environ 500 000 francs de bourses sont attribuées par divers organismes et sociétés.
(voir les précisions sur ces bourses après le règlement général).

REGLEMENT GENERAL :

- les bourses de l'Aventure sont ouvertes à tous les jeunes ou équipes de jeunes Français âgés de 18 ans au moins.
- les candidats doivent obligatoirement adhérer à la guilde Européenne du Raid (même adresse que la Dotation Nationale de l'Aventure)
- les candidats retirent auprès de la Guilde les dossiers de candidature. Ceux-ci doivent être retournés avant le 15 mars de chaque année.
- les projets doivent être déposés en quatre exemplaires dactylographiés.
- les réalisations des projets doivent se faire dans le courant de l'année qui suit le dépôt du dossier.
- les candidats perçoivent, dans les trois semaines précédant la réalisation de leur projet, les deux-tiers de leur bourse. Le solde leur étant remis sur présentation du rapport final qui doit parvenir à la Dotation dans les deux mois suivant le retour.
- ils doivent également fournir la preuve qu'ils ont souscrit toutes les assurances nécessaires pendant la réalisation de leur projet.

Dotation Nationale de l'Avantgarde

Dotation Nationale de l'Avantgarde
15, quai de Conti
75002 - PARIS

OBJET :

Apporter une aide matérielle et financière à des jeunes pour la réalisation de projets personnels ou professionnels de type sportif, culturel ou artistique.

CREATION :

La Dotation Nationale de l'Avantgarde fut créée en 1971 par la Guilde Européenne de Raid.

NOMBRE ET MONTANT DES FRAIS :

Environ 500 000 francs de frais sont répartis par divers organismes et sociétés.
(voir les précisions sur ces points dans le règlement général)

REGLEMENT GENERAL :

- les porteurs de l'Avantgarde sont ouverts à tous les jeunes en équipes de jeunes français âgés de 18 ans au moins.
- les candidats doivent obligatoirement adhérer à la Guilde Européenne de Raid (même adresse que la Dotation Nationale de l'Avantgarde).
- les candidats restent agréés de la Guilde les années de candidatures. Ceux-ci doivent être reconnus avant le 15 mai de chaque année.
- les projets doivent être déposés au point d'inscription au plus tard le 15 mai de l'année qui suit le dépôt de candidature.
- les réalisations des projets doivent être effectuées dans le courant de l'année qui suit le dépôt de candidature.
- les candidats participent dans les frais de leur projet, la Guilde Européenne de Raid prenant en charge les dépenses de leur projet, les dépenses de leur voyage, la Guilde Européenne de Raid étant responsable de leur sécurité et de leur retour.
- la Dotation Nationale de l'Avantgarde est ouverte à tous les candidats qui ont participé à la Dotation Nationale de l'Avantgarde.
- ils doivent également fournir un dossier de candidature.
- toutes les associations membres de la Guilde Européenne de Raid peuvent participer à la Dotation Nationale de l'Avantgarde.

BOURSES DE LA DOTATION NATIONALE DE L'AVEVENTURE (en 1979) :

1 - Bourses de l'Aventure :

Plusieurs dizaines de bourses de 3 000 à 5 000 francs sont allouées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Une bourse de 10 000 Francs est affectée par Rank-Xerox pour projet à caractère inédit.

Ces bourses doivent avoir un caractère sportif au sens le plus large du terme (endurance, effort, audace...) allié à des aspects culturels, scientifiques ou documentaires.

2 - Bourses de l'Aventure Yamaha :

Plusieurs bourses allant d'une XT 500 Yamaha à des bourses de 750 F en pièces détachées.

Ces bourses ont les mêmes caractéristiques que les précédentes mais à moto.

3 - Bourses Peugeot de l'Aventure à Vélo :

10 vélos d'une valeur de 1 100 Francs chacun et 2 bourses de 2 000 Francs. Elles sont ouvertes aux jeunes à partir de 16 ans.

4 - Bourses de l'Aventure Subaquatique :

1 bourse de 3 000 francs est offerte par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins a créé ces bourses pour des projets ayant des objectifs d'exploration subaquatique.

5 - Bourses de l'Aventure à la Voile :

1 bourse de 10 000 Francs est offerte par la revue Voiles et Voiliers, et les éditions Gallimard.

Elles concernent des projets de navigation en solitaire ou en équipage, à l'exclusion des courses ou régates.

6 - Dotation au jeune Reportage :

Plusieurs bourses en pellicules (valeur de 2 000 à 4 000 Francs) sont distribuées par la Société 3M pour des expéditions comportant des objectifs de reportage.

7 - Bourses Vertes :

Trois bourses de 20 000 francs et 15 bourses de 5 000 Francs sont offertes par le Crédit Agricole à de jeunes ruraux désireux de rechercher, en France ou à l'étranger, les moyens aptes à concourir à la revitalisation de leur milieu rural.

BOURSES DE LA POTATION NATIONALE DE L'AVANTURE (1970)

1 - Bourses de l'Avanture :

Plusieurs dizaines de bourses de 5 000 à 10 000 francs sont allouées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Une bourse de 10 000 francs est allouée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour projet à caractère sportif. Ces bourses doivent avoir un caractère sportif au sens le plus large du terme (tourisme, alpinisme, escalade, etc.) ainsi qu'un aspect culturel, scientifique ou humanitaire.

2 - Bourses de l'Avanture Française :

Plusieurs bourses allant de 20 000 à 30 000 francs de 750 francs en pièces détachées. Ces bourses ont les mêmes caractéristiques que les précédentes mais à titre.

3 - Bourses Peugeot de l'Avanture à Vélo :

10 vélos d'une valeur de 1 000 francs chacun et 3 bourses de 1 000 francs. Elles sont réservées aux jeunes de moins de 18 ans.

4 - Bourses de l'Avanture Scientifique :

1 bourse de 5 000 francs est allouée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. La Fédération Française d'Alpinisme et de Sports Montagnards a créé ces bourses pour des projets ayant des objectifs d'exploration scientifique.

5 - Bourses de l'Avanture à la Voile :

1 bourse de 10 000 francs est allouée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Elles concernent des projets de navigation en voile en Espagne, à l'exclusion des courses ou régates.

6 - Bourses de Jeune Recherche :

Plusieurs bourses en petites sommes (jusqu'à 5 000 francs) sont distribuées par le Comité National de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs concernant des objectifs de recherche.

7 - Bourses Vertes :

Trois bourses de 50 000 francs et 15 bourses de 5 000 francs sont allouées par le Comité National de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de recherche, en faveur de projets de recherche concernant la pollution, l'énergie, les sports, etc.

8 - Bourses de l'Aventure créatrice :

Deux bourses de 50 000 francs chacune sont offertes par la Fondation de France à des jeunes équipes qui cherchent à réaliser une création d'intérêt collectif dans leur propre milieu et liée à une expérience acquise à l'étranger au cours d'un voyage.

9 - Bourses de l'Aventure Innovatrice :

La Délégation à l'Innovation du Ministère de l'Industrie offre 2 bourses de 20 000 francs et 12 bourses de 5000 francs destinées à récompenser les jeunes qui ont un projet d'innovation technique ou de transfert de technologie.

OBJET :

La Dotation
lointains,
françaises

Chacune de ces bourses ayant un règlement précis les candidats doivent se renseigner auprès de la Guilde.

PROJETS REALISES EN 1978 :

CREATION

Sur 250 dossiers complets déposés, 50 lauréats furent couronnés par les diverses bourses. La Régie Renault en présence du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et du Président de la société de

- 26 lauréats Jeunesse et Sports
- 10 lauréats 3M
- 4 lauréats Yamaha
- 7 lauréats Fondation de France
- 2 lauréats Rank-Xerox
- 1 lauréat Touratlas

NUMBRE ET

Cheque année
prêtés aux

(en fait il n'y eut que 44 lauréats effectifs, certains cumulant deux bourses provenant de deux dotations). Celle du véhicule se fait 15 jours à 3 semaines avant le départ et peut avoir

EXEMPLES DE PROJETS REALISES EN 1978 :

- Le groupe Elf offre 2.000 Frs pour l'essence à chaque équipe, qu'elle utilise.
- Papusaurus : expédition biologique en Nouvelle Guinée.
- Paris/Calcutta à vélo (en 7 mois).
- Lyon/Pérou 78 : expédition légère d'alpinisme au Pérou et en Bolivie.
- Expérience de vie nomade suivant le mode traditionnel des esquimaux du delta de Mackenzie.
- des hommes dans le marais poitevin.
- Mali des enfants : découvrir l'Afrique à travers les dessins et les jouets des enfants.

LES

La Régie Renault

pour chaque véhicule et une assurance passager.

8 - Bourses de l'Aventure Scientifique :

Deux bourses de 50 000 francs chacune sont affectées par la Fondation de France à des jeunes diplômés qui cherchent à réaliser une création scientifique dans leur propre milieu ou liée à une expérience acquise à l'étranger au cours d'un voyage.

9 - Bourses de l'Aventure Innovatrice :

La Délégation à l'Innovation du Ministère de l'Industrie offre 5 bourses de 30 000 francs et 15 bourses de 20 000 francs destinées à récompenser les jeunes qui ont un projet innovateur technique ou de transfert de technologie.

Chacune de ces bourses ayant un règlement précis les candidats doivent se renseigner auprès de la Délégation.

PROJETS REALISES EN 1978 :

Sur 250 dossiers déposés, 50 bourses furent attribuées par les diverses bourses.

- 1 bourse Technica
- 2 bourses Rank-Xerox
- 7 bourses Fondation de France
- 4 bourses Yamaha
- 10 bourses EM
- 26 bourses Jeunesse et Sports

(en fait il n'y eut que 46 bourses attribuées car certaines cumulant deux bourses provenant de deux bourses).

EXEMPLES DE PROJETS REALISES EN 1978 :

- Papouasie : expédition biologique au Nouvelle-Guinée.
- Paris/Calcutta à vélo (en 1 mois).
- Lyon/Paris 88 : expédition légère d'alpinisme au Tibet et au Népal.
- Expédition de vie sauvage le long du fleuve Congo, de la République centrafricaine à la République démocratique du Congo.
- des hommes dans le monde à l'échelle planétaire.
- Mail des enfants : découvrir l'Alpique à travers les lettres et les jouets des enfants.

DOTATION RENAULT "ROUTES DU MONDE"

- La dotation est ouverte aux jeunes françaises et français âgés de 18 à 23 ans. Toutefois il est possible d'admettre un (ou une) jeune étranger (e) *Service des Relations Publiques Renault Elysées*
- Les candidats groupés en équipe de 2 à 5 membres, suivant la *53, Champs-Élysées* ou 2 véhicules lui sont prêtés.
- Pour un groupe *75008 - PARIS* il faut au moins 2 permis de conduire, et *Tél. : 225.18.57* groupe de 3 ou 5.
- Chaque candidat doit fournir une attestation médicale.
- Les candidats établissent leur dossier à partir d'un questionnaire que l'on retire auprès de la Dotation.

OBJET :

La Dotation Renault "Routes du Monde" aide les premiers voyages lointains, à vocation sportive, documentaire ou autre, des jeunes françaises et français.

CREATION :

La Dotation fut créée en 1966 par la Régie Renault en présence du Ministre de la Jeunesse et des Sports, et du Président de la société des Explorateurs et Voyageurs Français.

NOMBRE ET MONTANT DES DOTATIONS :

Chaque année 10 à 12 Renault 4 neuves et adaptées "piste" sont prêtées aux lauréats.

- Les véhicules sont remis officiellement aux équipes uniquement à Paris, en général fin mai, début Juin. Mais la remise réelle du véhicule se fait 15 jours à 3 semaines avant le départ et peut avoir lieu dans la ville où les lauréats habitent.
- Le groupe Elf offre 2.000 Frs pour l'essence à chaque équipe, qu'elle soit composée d'un ou deux véhicules.
- Un stage obligatoire de mécanique est prévu, ainsi qu'un stage de formation cinématographique organisé par le Comité du Film Ethnographique Français.
- La société Facom offre tout l'outillage spécialisé nécessaire aux voitures.
- Les lauréats disposent également du service "Assistance Renault" gratuit chez les agents Renault tout le long de leur parcours.
- Les carnets de passage en douane sont pris en charge par Renault.
- La Régie Renault prévoit également une assurance "tous risques" pour chaque véhicule et une assurance personnelle pour chaque passager.

DOTATION RENAULT "ROUTES DU MONDE"

Renault des Représentations Françaises
Renault Établissements
23, Champs-Élysées
75008 - PARIS
TÉL. : 224.15.13

OBJET :

La Dotation Renault "Routes du Monde" aide les personnes voyageant lointaines, à vocation sportive, documentaire ou autre, dans les pays français et étrangers.

CREATION :

La Dotation fut créée en 1955 par la Régie Renault en accord avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et le Ministère de la Société des Explorateurs et Voyageurs Français.

NOMBRE ET MONTANT DES DOTATIONS :

- Chaque année 10 à 12 Renault 4 neuves et d'occasion "Route" sont prêtées aux lauréats.
- Les véhicules sont remis gratuitement aux équipes participantes à Paris, au général d'été, début juin. Mais la remise réelle du véhicule se fait 15 jours à 2 semaines avant le départ et peut avoir lieu dans la ville où les lauréats habitent.
- Le groupe est limité à 2.000 km pour l'équipe à quatre véhicules, de 1.000 km pour les autres.
- Un stage obligatoire de mécanique est prévu, ainsi qu'un stage de formation cinématographique organisé par la Société de Film Ethnographique Française.
- La société reçoit gratuitement l'entretien des véhicules aux voitures.
- Les lauréats disposent également du service "Assistance Routière" gratuit chez les agents Renault tout le long de leur voyage.
- Les cartes de passage en douane sont prises en charge par Renault.
- La Régie Renault prévoit également une assistance médicale gratuite pour chaque véhicule et une assurance responsabilité civile pour le voyageur.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- La Dotation est ouverte aux jeunes françaises et français âgés de 18 à 25 ans. Toutefois il est possible d'admettre un (ou une) jeune étranger (ère) dans les mêmes conditions.
- Les candidats doivent être groupés en équipe de 2 à 6 membres, suivant la taille de l'équipe 1 ou 2 véhicules lui sont prêtés.
- Pour un groupe de 3 personnes il faut au moins 2 permis de conduire, et 4 permis pour un groupe de 5 ou 6.
- Chaque candidat doit fournir une attestation médicale.
- Les candidats établissent leur dossier à partir d'un questionnaire type à retirer auprès de la Dotation.
- Les critères de sélection sont le but du voyage, son intérêt scientifique, culturel, sportif ou documentaire, la cohésion de l'équipe, la valeur du matériel de documentation etc...
- Les dossiers doivent être déposés avant le 20 Décembre auprès de la Dotation.
Le jury composé de membres de la société des Explorateurs et voyageurs français, et des membres du club des Routes du Monde, fait connaître sa décision aux candidats dans le courant du mois de mars.

EXEMPLES DE VOYAGES :

- L'équipe "Le Cap-Alger" bat le record de vitesse sur cet itinéraire.
- L'équipe "Destination Hoggar" étudie les travaux du Hoggar, relève des peintures rupestres et réussit deux ascensions.
- L'équipe "20.000 bornes pour un Goliath" recherche et étudie les insectes en Afrique de l'Ouest.
- L'équipe "Spel Inca" pendant 3 mois explore les gouffres et les cavités des hauts plateaux péruviens près de Lima.
- L'équipe "A travers les montagnes de la soif" passe un an et demi en Afrique pour faire l'ascension de quelques grands sommets dans les principaux massifs montagneux.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- La Dotation est ouverte aux jeunes Français et Français âgés de 18 à 25 ans. Toutefois il est possible d'adhérer au (au) jeune étranger (ère) dans les mêmes conditions.
- Les candidats doivent être groupés en équipe de 2 à 6 membres, suivant la taille de l'équipe 1 ou 2 semaines au total.
- Pour un groupe de 3 personnes il faut au moins 2 semaines de conduite, et 4 semaines pour un groupe de 5 ou 6.
- Chaque candidat doit fournir une attestation médicale.
- Les candidats établissent leur dossier à partir d'un questionnaire type à retirer auprès de la Dotation.
- Les critères de sélection sont le but du voyage, les intérêts scientifiques, culturels, sportifs ou documentaires, la cohésion de l'équipe, la valeur du matériel de documentation etc...
- Les dossiers doivent être déposés avant le 30 décembre auprès de la Dotation.
- Le jury composé de membres de la société des Explorateurs et voyageurs Français, et des membres du Club des Routes du Monde, fait connaître sa décision aux candidats dans le courant du mois de mars.

EXEMPLES DE VOYAGES :

- L'équipe "Le Cap-Aiger" bat le record de vitesse sur cet itinéraire.
- L'équipe "Destination Bogota" réalise les traversées du Nord, relève des peintures rupestres et étudie deux espèces.
- L'équipe "20.000 bornes pour un belain" recherche et étudie les insectes en Altitude de l'Ouest.
- L'équipe "Spelunca" pendant 3 mois explore les grottes et les cavités des hauts plateaux pyrénéens entre de Lize.
- L'équipe "A travers les montagnes de la nuit" part en août dans les Alpes pour faire l'inventaire de papillons et autres animaux dans les principaux massifs montagneux.

EXPERIENCE DE PROMOTION DE
L'INITIATIVE DES JEUNES (E.P.I.J)

Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

118 avenue du Président Kennedy
75775 PARIS CEDEX 16 - Tél. : 524.24.24

*ainsi que : Directions Régionales et Départementales
de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.*

ORIGINE :

Succédant aux prix à l'initiative des jeunes, les actions d'encouragement à l'initiative des jeunes ont été relancées par le Ministère en 1974.

OBJET :

Une "initiative" consiste à concevoir, entreprendre et réaliser un projet. Le Ministère souhaite encourager les initiatives de groupes de jeunes qui ont une valeur exemplaire. De ce fait, beaucoup d'initiatives à caractère social sont retenues. Les initiatives sont toujours collectives.

Les critères des entreprises à encourager sont les suivants :

- révélation d'intérêts mal connus
- signification d'une demande sociale
- esprit de recherche
- valeur exemplaire au niveau de la préparation et prolongements possibles
- aspect international (voyages) en cherchant à encourager les thèmes à caractère culturel, scientifique, social ou humanitaire, basés sur la coopération ou voyages qui constituent le prolongement normal d'une initiative de qualité prise sur le plan national
- entreprises figurant dans un catalogue de besoins sociaux exprimés ou reconnus à l'échelon national ou régional

NOMBRE DE PRIX ET MONTANT :

Une bonne centaine de projets ont été sélectionnés en 1977. Les aides consenties ont varié de 310 à 8 000 F, la moyenne étant de 2 000 F. Généralement l'aide n'est pas supérieure à 25 % du budget du projet. Elle peut atteindre 50 % du coût de l'opération.

L'INITIATIVE DES JEUNES (E.R.T.)
EXPERIENCE DE PROMOTION DE

Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
118 avenue du Président Kennedy
75775 PARIS CEDEX 18 - Tél. : 1.47.12.00

ainsi que : Délégations Régionales et Départementales
de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

ORIGINE :

Succédant aux prix à l'initiative des jeunes, les actions d'encouragement à l'initiative des jeunes ont été relancées par le Ministère en 1974.

OBJET :

Une "initiative" consiste à concevoir, entreprendre et réaliser un projet. Le Ministère souhaite encourager les initiatives de groupes de jeunes qui ont une valeur exemplaire. De ce fait, beaucoup d'initiatives à caractère social sont retenues. Les initiatives sont toujours collectives.

Les critères des entreprises à encourager sont les suivants :

- révélation d'intérêts mal connus ;
- signification d'une demande sociale ;
- esprit de recherche ;
- valeur exemplaire au niveau de la préparation et de la réalisation ;
- aspect interpersonnel (voyages) ou collectif (travaux) ;
- à caractère culturel, scientifique, sportif ou humanitaire ;
- sur la coopération ou voyage qui constituent le programme principal d'une initiative de qualité prise sur le plan national ;
- entreprises figurant dans un répertoire de projets régionaux ou nationales ou reconnues à l'échelon national ou international.

MODALITES DE PRIX ET MONTANT :

Une bonne initiative de groupe est récompensée par un prix de 100 000 F. Les actions collectives ont droit de 50 à 100 000 F. Le montant de 1 000 F. Généralement l'aide n'est pas versée avant le début de projet. Elle peut atteindre 50 % du coût de l'initiative.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Etre français, âgé de 15 à 25 ans. Il sera jugé au niveau régional de l'opportunité de porter la limite d'âge supérieure à 30 ans. Prévoir dans l'équipe un membre (au moins) âgé de 18 ans.

Présenter un dossier à la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Les Directions départementales dressent une liste des initiatives détectées dans leur ressort et les présentent à une commission régionale.

Les critères de choix préférentiel auront trait à :

- la valeur exemplaire de l'initiative
- au sérieux de la préparation
- à la qualité de sa mise en oeuvre

Un projet en cours de réalisation peut être retenu. Une aide au développement de l'initiative selon l'intérêt qu'elle provoque et les effets multiplicateurs de la réalisation peut être aussi accordée.

Ce qui veut dire qu'un projet ou une réalisation partiellement ou complètement achevés peuvent être sélectionnés.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

Beaucoup de Directions départementales n'ont pas mentionné le nombre de projets présentés. Les quelques directions qui l'ont fait connaître ont donné les raisons de leurs rejets. Certains projets ne correspondaient pas à l'esprit de l'E.P.I.J. et relevaient d'autres formes d'aides. D'autres semblaient possibles. Le budget prévisionnel (souvent trop important) est parfois aussi entré en ligne de compte. Quelques équipes avaient également présenté des projets qui entraient dans le cadre habituel des activités de l'association dont elles faisaient partie, et qui ont été écartés pour cette raison.

EXEMPLES DE PROJETS RETENUS EN 1977 :

- Réalisation d'un ouvrage sur les plantes médicinales de la région Aix-Marseille
- Revalorisation de la culture occitane : projet d'animation itinérante
- enquêtes dans les petits hameaux sur les modes de vie, l'influence du tourisme, les richesses écologiques, la modification en milieu par l'homme (région de Bordeaux)
- expédition au Spitzberg
- Animation de soirées "folk en Flandre"
- Montage audio-visuel sur les super-marchés "savez-vous acheter ?"
- Epreuve d'endurance 49 solex, occasion donnée à des jeunes peu fortunés de pratiquer un sport motorisé et faire de la compétition.
- Restauration d'un moulin à vent et réalisation d'un festival.

(40), musique (69), nature (17), photographie (12), éducation (14), sciences (7), sports (12) spectacles (10), divers (45).

Un annuaire de lauréats, obtenu gracieusement auprès du Secrétaire de la Fondation, présente les questions, les travaux, les réalisations, les prix.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Être français, âgé de 18 à 25 ans. Le site sera au niveau régional de l'opportunité de porter le projet. L'âge sera compris entre 18 ans et 25 ans dans l'équipe au sein de la région.

Présenter un dossier à la direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Les directions départementales de la jeunesse, des sports et des loisirs de la région sont intéressées par les projets de la jeunesse régionale.

Les critères de choix préférentiels sont les suivants :

- la valeur exemplaire de l'initiative
- au sérieux de la préparation
- à la qualité de sa mise en œuvre

Un projet en cours de réalisation peut être financé par la région en complément de l'initiative selon l'intérêt de la région. Les projets de la jeunesse régionale de la région sont financés par la région.

Ce qui veut dire qu'un projet ou une initiative financés par la région sont financés par la région.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSER :

Beaucoup de directions départementales de la jeunesse, des sports et des loisirs ont des projets de la jeunesse régionale. Les projets de la jeunesse régionale de la région sont financés par la région.

Donnés les raisons de leur choix. Les projets de la jeunesse régionale de la région sont financés par la région. L'âge sera compris entre 18 ans et 25 ans dans l'équipe au sein de la région.

EXEMPLES DE PROJETS EN COURS :

- Réalisation d'un ouvrage sur les plantes médicinales de la région.
- Aix-Marseille
- Revue de la cuisine occitane : projet de la région de la jeunesse régionale de la région.
- enquête sur les petits basses de la région de la jeunesse régionale de la région.
- touristes, les richesses écologiques. La région de la jeunesse régionale de la région.
- l'homme (région de la jeunesse régionale de la région).
- expédition au Spitzberg
- Animation de la région de la jeunesse régionale de la région.
- Montage audiovisuel sur les monuments de la région de la jeunesse régionale de la région.
- Émission d'adresses de la région de la jeunesse régionale de la région.
- tous les projets de la jeunesse régionale de la région de la jeunesse régionale de la région.
- Réalisation d'un ouvrage de la jeunesse régionale de la région de la jeunesse régionale de la région.

FONDATION DE LA VOCATION

FONDATION ELF AGRICULTURE

MISSIONS DE CONFIANCE

20, av. Mac-Mahon

75017 - PARIS

Tél. : 380.62.35 et

754.10.19

OBJET :

La Fondation de la Vocation a pour but de "redonner au terme de vocation toute sa valeur et sa véritable portée", et de susciter le goût de l'effort et de la persévérance".

CREATION :

Créée en 1960 la Fondation de la Vocation fut reconnue d'utilité publique en 1973.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES :

- Chaque année sont décernés :
 - 25 "bourses de la Vocation"
 - I "Prix littéraire de la Vocation"
 - I "Prix grand public de la Vocation".
- Chaque bourse ou prix est d'un montant de 20.000 Frs
- chaque lauréat reçoit un soutien complémentaire et permanent de la Fondation jusqu'à la réalisation complète de sa vocation.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- "Bourses de la Vocation" les candidats doivent être âgés de 18 à 30 ans, français, et avoir une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation.
- "Prix littéraire de la Vocation" le prix est ouvert aux jeunes auteurs d'expression française, de 18 à 30 ans ayant été publiés dans une maison d'édition française (genre admis : roman, nouvelle, poésie. Les manuscrits ne sont pas pris en considération).
- "Prix Grand Public de la Vocation" le prix est ouvert à toute personne, âgée de 18 à 30 ans, de nationalité française, ayant fait l'unanimité du public en ayant accompli un acte exceptionnel.
- Les candidats sont invités à demander un dossier au secrétariat de la Fondation
- La sélection s'effectue de Septembre à Novembre.

NOMBRE DE CANDIDATURES :

de 1960 à 1978 la Fondation a reçu 60.000 candidatures et primé 482 lauréats.

Les lauréats se répartissent dans les secteurs suivants :
Aéronautique (16), agriculture (22), artisanat (50), arts plastiques (53) enseignement - études (19), littérature (7), médecine (40), musique (69), nature (19), photographie - cinéma (28), rééducation (14), sciences (75), sports (15) spectacles - théâtre (10), divers (45).

Un annuaire de lauréats, obtenu gracieusement auprès du Secrétariat de la Fondation, présente les vocations, les travaux, les réalisations, les carrières et les personnalités des lauréats.

FONDATION DE LA VOCATION

20, rue de Valenciennes

75013 - PARIS

TÉL. : 55.55.55

754.13.784

OBJET :

La Fondation de la Vocation a pour but de "répondre au besoin de la vocation toute sa valeur et ses possibilités" et de susciter le goût de l'effort et de la persévérance.

CREATION :

Créée en 1960 la Fondation de la Vocation a obtenu son statut d'utilité publique en 1973.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES :

- Chaque année sont décernées :
 - 25 "bourses de la Vocation"
 - 1 "Prix littéraire de la Vocation"
 - 1 "Prix grand public de la Vocation"
- Chaque bourse ou prix est d'un montant de 20.000 F.
- Chaque lauréat reçoit un soutien complémentaire par la Fondation jusqu'à la réalisation complète de sa vocation.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- "Bourses de la Vocation" : les candidats doivent être âgés de 18 à 30 ans, français, et avoir une vocation dans la culture. Fait la preuve par des études de réalisation.
- "Prix littéraire de la Vocation" : le prix est ouvert aux jeunes auteurs d'expression française, de 18 à 30 ans ayant été publiés dans une maison d'édition française (roman, poésie, nouvelles, essais). Les ouvrages ne sont pas en considération.
- "Prix grand public de la Vocation" : le prix est ouvert aux personnes âgées de 18 à 30 ans, de nationalité française. Fait l'annonce de projets en ayant participé au concours.
- Les candidats sont invités à demander au Secrétaire de la Fondation.
- La sélection s'effectue à l'issue de l'émission de septembre à novembre.

NOMBRE DE CANDIDATURES :

de 1960 à 1978 la Fondation a reçu 10.000 candidatures et a décerné 483 bourses.

Les lauréats se répartissent dans les secteurs suivants :

Aéronautique (18), agriculture (12), arts plastiques (15), lettres (100), médecine (10), enseignement - études (15), langues (15), sciences (10), musique (10), arts (10), divers (10).

Un annuaire de lauréats, avec photographies, est édité par la Fondation. Les candidats et les personnes intéressées par la Fondation sont invités à se faire connaître.

FONDATION ELF AGRICULTURE
MISSIONS DE CONFIANCE

- à l'issue de la mission fournir un rapport dactylographié de 30 à 40 pages, en double exemplaire (dont l'un est remis à l'organisme ayant proposé le sujet), illustré de photographies et contenant une estimation du budget de la somme allouée à cette mission.
- les candidatures "Missions de Confiance" doivent être déposées avant le 15 Juin à la direction de l'établissement d'enseignement agricole du ou des candidats.
- les comités régionaux de la Fondation Elf Agriculture font connaître, au plus tard, le 15 Juin aux candidats si leur projet a été retenu.

Elf Aquitaine
Direction des Relations Extérieures
Service Enseignement Jeunesse
7, rue Nélaton

75739 - PARIS CEDEX 15

Tél. : 578.61.00

OBJET :

Dans le cadre de sa politique de coopération avec les jeunes, le monde de l'Enseignement et l'Université, le groupe Elf Aquitaine a créé la Fondation Elf Agriculture dans le but de valoriser les connaissances des jeunes (futurs professionnels de l'agriculture et du para-agricole) et de développer leur esprit d'entreprise. L'action de la Fondation permet en même temps à des professionnels de découvrir ces jeunes et aide au développement du potentiel des régions.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Les candidats retenus reçoivent de la Fondation 1.000 Frs (somme qui peut être complétée par des professionnels intéressés par le projet, avant le départ en "mission". Au retour, chaque comité régional, après avoir entendu les candidats soutenir leur rapport, désigne un lauréat régional. Ce lauréat concourt dans le cadre d'une finale nationale qui a lieu à Paris. Trois prix de 3.000, 2.000 et 1.000 Frs sont attribués aux meilleures missions.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- être élève d'un établissement d'enseignement agricole
- choisir un sujet de mission de préférence à partir de la liste régionale fournie aux établissements d'enseignement agricole.
- après avis favorable se mettre en rapport avec l'organisme ayant proposé le sujet.
- réaliser et soutenir devant un jury régional un projet de mission technique et financier sur le sujet choisi.

FONDATION ELF AGRICULTURE
MISSIONS DE CONTACT

ELF Agriculture
Direction des Relations Extérieures
Service Enseignement Jeunesse
7, rue Wilson
75732 - PARIS CEDEX 13
Tél. : 526.4100

OBJET :

Dans le cadre de sa politique de coopération avec les jeunes, le monde de l'enseignement et l'université, la Fondation ELF Agriculture a créé la Fondation ELF Agriculture dans le but de valoriser les connaissances des jeunes (leurs connaissances de l'agriculture et du para-agricole) et de développer la coopération internationale. L'action de la Fondation permet en même temps à des professionnels de découvrir ces jeunes et aide au développement du potentiel des régions.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

Les candidats retenus reçoivent de la Fondation 1.000 Fys (soixante) qui peut être complété par des professionnels intéressés par le projet, avant le départ en "mission". Au retour, chaque comité régional, après avoir sélectionné les candidats soutenant leur rapport, désigne un lauréat régional. Ce lauréat concourt dans le cadre d'une finale nationale qui a lieu à Paris. Trois prix de 2.000 Fys, 1.000 Fys et 1.000 Fys sont attribués aux meilleurs missionnaires.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- être élève d'un établissement d'enseignement agricole
- choisir un sujet de mission de préférence à partir de la liste régionale fournie aux établissements d'enseignement agricole
- après avoir favorablement répondu au rapport de l'organisation, proposer le sujet.
- réaliser et soutenir devant un jury régional un projet de mission technique et financière sur le sujet choisi.

FONDATION SIMONE ET CINO DEL DUCA

- à l'issue de la mission fournir un rapport dactylographié de 30 à 40 pages, en double exemplaire (dont l'un est remis à l'organisme ayant proposé le sujet), illustré de photographies et contenant une ventilation du budget de la somme allouée à cette mission.
Dans ce rapport, le ou les candidats doivent faire quelques suggestions concrètes, chiffrées des améliorations possibles à apporter au développement économique de la région.
- les candidatures au concours "Mission de Confiance" doivent être déposées avant le 15 mars auprès de la direction de l'établissement d'enseignement agricole du ou des candidats.
- les comités régionaux de la Fondation Elf Agriculture font connaître, au plus tard, le 15 Juin aux candidats si leur projet a été retenu.

La Fondation dont l'objet est "de favoriser la recherche pour lutter contre les maux dont souffre l'humanité" et "d'assurer la conservation, la mise en valeur et l'enrichissement du milieu naturel comme du patrimoine scientifique et culturel de l'homme" attribue chaque année des bourses de recherches scientifiques à des savants français ou étrangers, un prix mondial destiné à récompenser ou mieux faire connaître un auteur dont l'œuvre constitue "un message d'humanisme moderne" et des bourses littéraires à de jeunes écrivains.

CREATION :

Les bourses littéraires furent créées en 1932 par Cino Del Duca dans le but d'aider de jeunes écrivains de langue française.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES :

2 par an, d'un montant total de 15.000 Francs.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- avoir moins de 45 ans et n'avoir jamais été édité.

Le candidat doit adresser son manuscrit dactylographié ainsi qu'un Curriculum Vitae complet avant le 10 Mai.

- à l'issue de la mission l'organisateur devra remettre un rapport écrit de 30 à 40 pages, en double exemplaire dont l'un sera remis à l'organisme ayant proposé le projet, l'autre à l'organisme qui aura financé le projet. Le rapport devra contenir une ventilation du budget de la zone allouée à cette mission.
- dans ce rapport, le ou les réalisateurs devront proposer des suggestions concrètes, chiffrées, relatives aux actions à apporter au développement économique de la région.
- les candidatures au concours "Missions de l'année" doivent être déposées avant le 15 mars après la diffusion de l'établissement d'enseignement agricole dans les candidats.
- les comités régionaux de la Fédération ont l'honneur de vous connaître, au plus tard, le 15 juin au plus tard, si leur projet a été retenu.

FONDATION SIMONE ET CINO DEL DUCA

Fondation Simone et Cino Del Duca
Bourses littéraires
10, rue Alfred de Vigny
75008 - PARIS
Tél. : 766.01.21

OBJET :

OBJET :

La Fondation dont l'objet est "de favoriser la recherche pour lutter contre les maux dont souffre l'humanité" et "d'assurer la conservation, la mise en valeur et l'enrichissement du milieu naturel comme du patrimoine scientifique et culturel de l'homme" attribue chaque année des bourses de recherches scientifiques à des savants français ou étrangers, un prix mondial destiné à récompenser ou mieux faire connaître un auteur dont l'oeuvre constitue "un message d'humanisme moderne" et des bourses littéraires à de jeunes écrivains.

CREATION :

Les bourses littéraires furent créées en 1952 par Cino Del Duca dans le but d'aider de jeunes écrivains de langue française.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES :

2 par an, d'un montant total de 15.000 Frs.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- avoir moins de 45 ans et n'avoir jamais été édité.

Le candidat doit adresser son manuscrit dactylographié ainsi qu'un Curriculum Vitae complet avant le 10 Mai.

- Paris-Athènes à bicyclette
- Traversée de l'Amérique en cyclomoteur.

FONDATION SIMONE ET CINDY DE LUCA

Fondation Simone et Cindy de Luca
Bourses Littéraires
18, rue Alfred de Musset
75008 - PARIS
Tél. : 788.01.21

OBJET :

La Fondation dont l'objet est "de favoriser le développement de la culture littéraire et de lutter contre les maux de la délinquance" a pour but de récompenser les auteurs de romans de langue française de l'homme "attirés chaque année des bourses de la Fondation scientifique à des auteurs français ou étrangers, au sein mondial destinés à récompenser ou encourager les auteurs de langue française et des bourses littéraires à de jeunes écrivains."

CREATION :

Les bourses littéraires furent créées en 1952 par Cindie de Luca dans le but d'aider de jeunes écrivains de langue française.

MONTE ET MONTANT DES BOURSES :

2 par an, d'un montant total de 25.000 F.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- avoir moins de 35 ans et n'avoir jamais été marié
le candidat doit adresser son manuscrit à l'adresse ci-dessus
du "Candidat" dans un délai de 10 jours.

FONDATION "MOTOBECANE - AGFA" POUR LE RAID

Promo 2000

33, av. Maréchal

75017

Tél.

Motobécane

16, rue Lesault

B.P. 202

93502 PANTIN CEDEX

Tél. : 843.93.41 Poste 250

OBJET :

1° - Concours d'affiches pour le cinéma : aider les jeunes

OBJET :

aide aux jeunes désireux de partir à l'aventure en 2 roues, -
bicyclette ou vélomoteur, en réalisant des reportages photographiques.

de films français dans les compétitions de cinéma fantastique.

DATE DE CREATION : Avril 1978

NOMBRE DE PRIX : 20/25 par an

MONTANT DES PRIX :

100.000 Frs au total pour 1979

MODALITES D'INSCRIPTION :

présenter dans un dossier le but et l'itinéraire du raid, le budget, le matériel photographique et les 2 roues souhaités pour l'effectuer.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

environ 300 candidats par an

EXEMPLES DE THEMES RETENUS :

- Tour de France à cyclomoteur
- Tour du Monde à bicyclette
- Paris-Athènes à bicyclette
- Traversée de l'Amérique en cyclomoteur.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

Concours d'affiches : 150 à 200 par an.

FONDATION "MOTOCARTE" - AGRA POUR LE RAID

Motocarte
14 rue de la...
75001 PARIS
Téléphone : 212 11 11

OBJET : - aide aux jeunes désireux de participer à un raid de vélo ou de moto, en réalisant des reportages photographiques.

DATE DE CREATION : Avril 1978

NOMBRE DE PRIX : 20/25 par an

MONTANT DES PRIX :
100,000 Frs au total pour 1978

MODALITES D'INSCRIPTION :
présenter dans un dossier le nom et l'adresse du candidat, le budget, le matériel photographique et les 2 copies souhaitées pour l'effectuer.

NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS :
environ 300 candidats par an

- EXEMPLES DE THEMES RETENUS :
- Tour de France à bicyclette
 - Tour du monde à bicyclette
 - Paris-Athènes à bicyclette
 - Traversée de l'Asie à bicyclette

FONDATION PHILIP-MORRIS POUR LE CINEMA

Secrétariat et Service de presse

Promo 2000

33, av Mac-Mahon

75017 - PARIS

Tél. : 755.71.40

OBJET :

- 1° - Concours d'affiches pour le cinéma : aider les jeunes dessinateurs à réaliser des affiches.
- 2° - Concours du Scénario Fantastique : la Fondation Philip-Morriss a lancé ce concours pour pallier à l'absence répétée de films français dans les compétitions de cinéma fantastique.

DATE DE CREATION :

- 1° - Concours d'affiches : juin 1977
- 2° - Concours du scénario fantastique : janvier 1979

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

- 1° - Concours d'affiches: I prix de 5000 Frs et la quasi assurance au lauréat de réaliser, à titre professionnel, une affiche dans l'année qui suit le prix.
- 2° - Concours de scénario Fantastique : I prix de 10.000 Frs
Le résultat est donné au cours du Festival d'Avoriaz.

MODALITES D'INSCRIPTION :

- 1° - Concours d'affiches : le concours est ouvert à tous les graphistes, illustrateurs sans limite d'âge, excepté aux personnes ayant déjà réalisé une affiche de cinéma à titre professionnel.

Le sujet doit illustrer un des 5 films primés au précédent Festival de Cannes.

Les maquettes (format 60 x 80), deux au maximum, doivent être traitées sur un support rigide et porter le titre du film et le nom du réalisateur

délai de dépôt : 1er mai.

- 2° - Concours du Scénario Fantastique : le scénario, déposé légalement avant d'être présenté au jury, doit être envoyé en 6 exemplaires

Délai de dépôt : 1er Mai.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

Concours d'affiches : 150 à 200 par an.

FONDATION WILHELM-MORRIS POUR LE CINEMA

15, rue de Valenciennes
75014 - PARIS
Tél. : 262.21.40

OBJET :

- 1° - Concours d'affiches pour le cinéma à aider les jeunes dessinateurs à réaliser des affiches.
- 2° - Concours de scénario fantastique. La Fondation Wilhelm-Morris lance ce concours pour encourager les jeunes réalisateurs de films français dans les domaines de science-fiction et de fantastique.

DATE DE CREATON :

- 1° - Concours d'affiches : juin 1977
- 2° - Concours de scénario fantastique : janvier 1978

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

- 1° - Concours d'affiches : 1 prix de 2000 Frc et 10 prix honorifiques au lauréat de réaliser, à titre professionnel, une affiche dans l'année qui suit le prix.
- 2° - Concours de scénario fantastique : 1 prix de 10000 Frc. Le résultat est donné au cours du Festival d'Avignon.

MODALITES D'INSCRIPTION :

- 1° - Concours d'affiches : le concours est ouvert à tous les graphistes, illustrateurs sans limite d'âge, excepté aux personnes ayant déjà réalisé une affiche de cinéma à titre professionnel. Le sujet doit figurer au dos à l'insu du jury au Festival de Cannes. Les manuscrits (format 60 x 50), deux exemplaires, doivent être traités sur un support rigide et portés le jour du film au nom du réalisateur. Délai de dépôt : 1er mai.
- 2° - Concours de scénario fantastique : le scénario devra être envoyé avant d'être présenté au jury, sous une enveloppe à double pli. Délai de dépôt : 1er mai.

NOMBRE DE MANUSCRITS PRESENTES :

Concours d'affiches : 150 à 200 par an.

OFFICE FRANCO-QUEBECOIS POUR LA JEUNESSE

L'O.F.Q.J. se charge de prendre les responsabilités dans le cadre des programmes, ainsi que des hébergements et des transports entre chaque ville visitée.

A Secteur de Paris : 5 Rue de Logelbach
individuels ou de petits groupes adressant à des jeunes :

75017 - PARIS

- ayant un projet répondant à une préoccupation de développement d'un cadre de vie (quartier, région) ou d'un milieu de travail,

- ayant une offre précise d'accueil par laquelle un interlocuteur québécois garantit une intégration dans un organisme de la vie éco-

OBJET :

La mission de l'office étant de "développer les relations entre la jeunesse française et la jeunesse québécoise", il est donc chargé de "provoquer, encourager et réaliser des rencontres et des échanges de jeunes cadres ainsi que de responsables dans le domaine des activités de jeunesse, de loisirs et de sports".

VOYAGES :

L'O.F.Q.J. n'organise pas à proprement parler de "concours", mais son système de fonctionnement entre dans le cadre de ce document puisqu'il fait appel à l'initiative des jeunes. En effet les voyages organisés par l'office sont construits à partir de projets déposés par des groupements de jeunes.

L'office organise chaque année 90 voyages au Québec réunissant au total 1500 stagiaires français (et autant de voyages en France pour autant de stagiaires québécois).

Ces voyages sont de trois semaines, et une participation financière est demandée aux stagiaires. Pour 1980 elle sera d'environ 1.900 F.

CREATION :

L'O.F.Q.J. fut créé en 1968.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Les stagiaires doivent être français et âgés de 18 à 35 ans.

Les projets de voyage, qui sont réalisés tout le long de l'année, doivent être déposés 8 à 10 mois à l'avance.

Ces voyages sont inclus dans une recherche menée par un groupe de jeunes sur un problème qui se pose à lui dans le domaine social, professionnel, culturel ou autre.

Le Comité consultatif sélectionne ces voyages en fonction du sérieux du projet et de la qualité de la préparation. Il veille aussi à ce que les voyages organisés respectent l'équilibre établi par le Conseil d'Administration entre les différents milieux socio-professionnels et les régions. La priorité est donnée aux jeunes déjà engagés dans la vie professionnelle. Un des éléments importants du dossier est la façon dont les jeunes envisagent de diffuser dans leur milieu les informations recueillies au cours du voyage.

OFFICE FRANCO-QUEBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

Secteur de Paris : 6 rue de Valenciennes

75017 - PARIS

Tél. : 729.04.77

OBJET :

La mission de l'office étant de "développer les relations entre la jeunesse française et la jeunesse québécoise", il est donc chargé de "provoquer, encourager et réaliser des rencontres et des échanges de jeunes cadres ainsi que de responsabiliser dans le domaine des activités de jeunesse, de loisirs et de sports".

VOYAGES :

L'O.F.Q.J. n'organise pas à proprement parler de "concours", mais son système de fonctionnement est basé dans le cadre de ce document sur un fait appelé à l'initiative des jeunes. En effet, les voyages organisés par l'office sont construits à partir de projets déposés par des groupes de jeunes.

L'office organise chaque année 90 voyages au Québec réunissant au total 1500 stagiaires français (et autant de voyages en France pour autant de stagiaires québécois).

Ces voyages sont de trois semaines, et participent à l'initiation des stagiaires. Pour 1980 elle sera à environ 1.200 \$.

CREATION :

L'O.F.Q.J. fut créé en 1968.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Les stagiaires doivent être français et âgés de 18 à 25 ans.

Les projets de voyage, qui sont réalisés tout le long de l'année, doivent être déposés 8 à 10 mois à l'avance.

Ces voyages sont réalisés dans une optique de rencontres de jeunes sur un problème qui se pose à lui dans le domaine social, politique, culturel ou autre.

Le Comité consultatif sélectionne ces voyages en fonction de leur intérêt pour et de la qualité de la préparation. Il est responsable de l'organisation des voyages organisés respectant l'équilibre géographique et linguistique. La priorité est donnée aux jeunes déjà stagiaires. Les autres stagiaires sont sélectionnés en fonction de leur intérêt pour le voyage. Un des éléments importants du dossier est la lettre de motivation que le stagiaire doit adresser dans leur milieu les informations relatives au voyage.

PROMO - JEUNES

L'O.F.Q.J. se charge de prendre les rendez-vous organisés dans le cadre des programmes, ainsi que des hébergements et des transports entre chaque ville visitée.

A partir d'Octobre 1979, l'O.F.Q.J. lance une formule souple de stages individuels ou de petits groupes s'adressant à des jeunes :

- ayant un projet répondant à une préoccupation de développement d'un cadre de vie (quartier, village, région) ou d'un milieu de travail,
- ayant une offre précise d'accueil par laquelle un interlocuteur québécois garantit une intégration dans un organisme de la vie économique, sociale ou culturelle, ou la réalisation d'une mission de recherche.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

Par an l'O.F.Q.J. reçoit environ 450 projets de voyage au Québec.

proposé des bourses de voyage pour l'été à des jeunes pour compléter leur budget.

CREATION :

PromoJeunes fut créé en 1976 par la société Total.

NOMBRES ET MONTANT DES BOURSES

La dotation consiste en 50 bourses de 500 Frs chacune.

- Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs offre 30 bourses dont les critères d'attribution sont l'aspect de découverte et l'intérêt culturel et social du voyage.
- Le club Total offre 27 bourses aux jeunes voyageurs dont le voyage présente un intérêt touristique. Se préférentiel en France.
- "L'équipe" et la Fédération Française de Moto, organisatrice du Tour de France Moto, offrent 2 bourses à des jeunes pour un voyage moto à tendance sportive.
- "L'officiel du Cycle" offre 1 bourse à des jeunes pour un voyage se fera à bicyclette.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les candidats doivent être âgés de 16 à 21 ans au moment de l'inscription d'inscription auprès de PromoJeunes.
- Les voyages projetés ne doivent s'effectuer que dans le continent Européen et dans le Bassin Méditerranéen. Certains projets peuvent couvrir l'Amérique Latine.
- Tous les moyens de transport sont possibles.
- Les dossiers doivent être remis au plus tard le 15 Juin. Les lauréats reçoivent officiellement leurs bourses le 15 Juin du mois de Juin.

L'O.F.O.J. se charge de prendre les renseignements organisés dans le cadre
des programmes, ainsi que des renseignements et des rapports dans chaque
ville visitée.

A partir d'octobre 1979, l'O.F.O.J. lance une formule nouvelle de sites
individuels ou de petits groupes s'adressant à des jeunes :

- ayant un projet répondant à une préoccupation de développement dans
cadre de vie (quartier, village, région) ou d'un milieu de travail,
- ayant une offre précise d'accueil par famille ou communauté
québécoise garantissant une inscription dans un organisme de la vie
nomique, sociale ou culturelle, ou la réalisation d'une mission de
recherche.

NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS :

Par an l'O.F.O.J. reçoit environ 450 projets de jeunes au Québec.

PROMO - JEUNES

- Les lauréats doivent obligatoirement contracter un contrat d'assurance rapatriement du type Europ Assistance.
- Pour les mineurs une autorisation paternelle doit être jointe au dossier. I, Bd Malherbes
- A leur retour 75008 - PARIS ils doivent remettre un compte-rendu écrit, ainsi qu'une série de photos illustrant le voyage. Ces documents resteront la propriété de Promo-Jeunes qui pourra ainsi informer d'autres candidats préparant le même type de voyage. Tél. : 266.61.44
- Il pourra être demandé aux candidats de participer à des réunions débats et projections, dans la mesure de leur disponibilité.

OBJET :

Sous le patronage du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, et en collaboration avec le Club Total, Promo-Jeunes propose des bourses de voyage pour l'été à des jeunes pour compléter leur budget.

CREATION :

PromoJeunes fut créé en 1976 par la société Total.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES

La dotation consiste en 60 bourses de 500 Frs chacune.

- Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs offre 30 bourses dont les critères d'attribution sont l'esprit de découverte et l'intérêt culturel et social du voyage.
- Le club Total offre 27 bourses aux jeunes candidats dont le voyage présente un intérêt touristique, de préférence en France.
- "L'équipe" et la Fédération française de moto, organisateurs du Tour de France Moto, offrent 2 bourses à des jeunes préparant un voyage moto à tendance sportive.
- "L'officiel du Cycle" offre 1 bourse à des jeunes dont le voyage se fera à bicyclette.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les candidats doivent être âgés de 14 à 21 ans et retirer un formulaire d'inscription auprès de Promo-Jeunes.
- Les voyages projetés ne doivent s'effectuer que sur le Continent Européen et dans le Bassin Méditerranéen. A titre exceptionnel certains projets peuvent concerner l'Afrique Noire.
- Tous les moyens de transport sont possibles
- Les dossiers doivent être remis au plus tard le 15 Juin. Les lauréats reçoivent officiellement leurs bourses à la fin du mois de Juin.

- Les lauréats doivent obligatoirement contracter un contrat d'assurance rapatriement du type Europ Assistance.
- Pour les mineurs une autorisation paternelle doit être jointe au dossier.
- A leur retour les lauréats doivent remettre un compte-rendu écrit, ainsi qu'au moins une dizaine de photos illustrant le voyage. Ces documents resteront la propriété de Promo-Jeunes qui pourra ainsi informer d'autres candidats préparant le même type de voyage.
- Il pourra être demandé aux candidats de participer à des réunions débats et projections, dans la mesure de leur disponibilité.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

- 1976 : 98 dossiers
- 1977 : 180 dossiers
- 1978 : 256 dossiers.

CREATION :

Les rencontres Internationales de la Photographie furent créées en 1969 et le concours des jeunes photographes existe depuis 1974.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

- 1° - Prix des jeunes photographes décerné par un jury de photographes professionnels, éditeurs et écrivains.
- 2° - Prix de la critique remis par un jury de journalistes spécialisés de la photographie.
- 3° - Prix du public décerné par les visiteurs de l'exposition.

Les prix et mentions attribués aux lauréats sont complétés soit de voyages (ainsi le lauréat du Prix des jeunes photographes en 1978 gagna, offert par Paris-Match, la possibilité de faire le Tour de Monde) soit de matériels photographiques offerts par des fabricants.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Le concours est ouvert aux photographes de tout âge domiciliés en France de moins de 30 ans au 15 Juillet de l'année en cours.
- Chaque concurrent doit envoyer 10 photographies, soit en blanc ou rouleur, non montées, d'un format compris entre 15 x 24 et 10 x 40.
- Les envois doivent parvenir aux organisateurs avant le 15 Juin accompagné de bulletins d'inscription.

- Les lauréats doivent obligatoirement contracter un contrat d'assurance rapatriement de type international.
- Pour les mineurs une autorisation parentale doit être jointe au dossier.
- A leur retour les lauréats doivent remettre au commissariat écrit, ainsi qu'un bilan des travaux effectués pendant le voyage. Ces documents constituent la preuve de l'accomplissement de la mission ainsi qu'un bilan des connaissances acquises pendant le même type de voyage.
- Il pourra être demandé aux candidats de présenter à des réunions débats et projections, dans la mesure de leur disponibilité.

NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS :

- 1976 : 98 dossiers
- 1977 : 180 dossiers
- 1978 : 156 dossiers

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE

- Les candidats s'engagent à ne pas revendiquer de droit d'auteur *Concours de jeunes photographes* dans l'ouvrage *R.I.P. Les Rencontres Internationales de la Photographie* 66, rue du 4 Septembre
- Les envois à I3200 - ARLES au Département photographique
Tél. : (90) 96.76.06

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

En 1976, sur 421 envois de photographies, (302 Français, 119 étrangers) 107 ont été sélectionnés pour être présentés

Ce concours a été créé pour répondre à la demande des photographes amateurs et professionnels qui désiraient montrer et soumettre à la critique leurs photographies.

CREATION :

Les rencontres Internationales de la Photographie furent créées en 1969 et le concours des jeunes photographes existe depuis 1974.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

- 1° - Prix des jeunes photographes décerné par un jury de photographes professionnels, éditeurs et écrivains.
- 2° - Prix de la critique remis par un jury de journalistes spécialistes de la photographie.
- 3° - Prix du public décerné par les visiteurs de l'exposition.

Les prix et mentions attribués aux lauréats sont composés soit de voyages (ainsi le lauréat du Prix des jeunes photographes en 1978 gagna, offert par Paris-Match, la possibilité de faire le Tour de Monde) soit de matériels photographiques offerts par des fabricants.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Le concours est ouvert aux photographes de toutes nationalités âgés de moins de 30 ans au 31 Juillet de l'année en cours.
- Chaque concurrent doit envoyer 10 photographies, noir et blanc ou couleur, non montées, d'un format compris entre 18 x 24 et 10 x 40.
- Les envois doivent parvenir aux organisateurs avant le 1er Juin accompagnés du bulletin d'inscription.

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE

Commissaire de l'Union Photographique
A.I.P.
85, rue de Valenciennes
13200 - AIX
Tél. : (04) 92.72.00

OBJET :

Ce concours a été créé pour répondre à la demande des photographes amateurs et professionnels qui désirent montrer et échanger à la critique leurs photographies.

CREATION :

Les rencontres internationales de la photographie furent créées en 1969 et le concours des jeunes photographes existe depuis 1972.

NOMBRE ET MONTANT DES PRIX :

- 1° - Prix des jeunes photographes décernés par un jury de photographes professionnels, éditeurs et écrivains.
 - 2° - Prix de la critique remis par un jury de journalistes spécialisés dans la photographie.
 - 3° - Prix du public décernés par les visiteurs de l'exposition.
- Les prix et mentions attribués aux lauréats sont complétés par des voyages (à égalité lauréats du Prix des jeunes photographes en 1978 gagnés, offerts par Paris-Match, la presse, la radio, le Tour de France) soit de matériels photographiques offerts par des fabricants.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Le concours est ouvert aux photographes de toutes nationalités âgés de moins de 30 ans au 31 juillet de l'année en cours.
- Chaque concurrent doit envoyer 10 photographies, tirées blanc ou couleur, non montées, 4,5 m format standard (13 x 18 et 10 x 15).
- Les envois doivent parvenir au secrétariat avant le 15 juin accompagnés du bulletin d'inscription.

VIDEO PROMOTION JEUNESSE

- Les envois doivent porter la mention "photographies sans valeur commerciale".
- Les candidats s'engagent à ne pas revendiquer de droit d'auteur pour la reproduction de leurs oeuvres faites dans l'intérêt des Rencontres Internationales de la Photographie.
- Les envois primés restent la propriété du Département photographique du Musée Réattu.

NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES :

En 1978, sur 421 envois de photographies, (302 Français, 119 étrangers) 10 % ont été sélectionnés pour être présentés lors des Rencontres Internationales de la Photographie. (20 Français, 23 étrangers).

CREATION : Janvier 1975.

DOTATION :

Vidéo Promotion Jeunesse prête à des jeunes du matériel vidéo, leur apprend à s'en servir et les conseille pour construire leur scénario.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les candidats doivent être âgés de 16 à 30 ans, et groupés en équipes.
- Ils doivent proposer le sujet qu'ils ont envie de réaliser.
- Ce sujet sera tourné là où vivent les membres de l'équipe.
- Les candidats doivent préciser à qui ils veulent montrer le document réalisé et pour quelles raisons.

REALISATION DU PROJET :

- Après acceptation de leur projet les candidats sont invités (5 personnes au maximum) à un stage de 5 jours dans les locaux de Vidéo Promotion Jeunesse à Paris-la-Vieille, leur hébergement est assuré sur place.
- Après ce stage d'initiation les équipes remettent sous forme de dossier leur scénario définitif.

- Les envois doivent porter la mention "Photographie sans valeur commerciale".
- Les candidats s'engagent à ne pas revendiquer de droits d'auteur pour la reproduction de leurs œuvres figurant dans l'intérêt des Rencontres Internationales de la Photographie.
- Les envois primés restent la propriété du Département photographique du Musée Nécker.

NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS :

En 1978, sur 411 envois de photographes, (302 Français, 119 étrangers) 107 ont été sélectionnés pour être présentés lors des Rencontres Internationales de la Photographie. (50 Français, 57 étrangers).

VIDEO PROMOTION JEUNESSE

- Les groupes dont le dossier est accepté reçoivent une boîte contenant le matériel nécessaire pour le tournage. Ce matériel est à la disposition des équipes, l'animateur de Vidéo Promotion Jeunesse apporte son aide à l'équipe pendant le tournage.
- A la fin du tournage les équipes reviennent à Vidéo Promotion Jeunesse pour *Vidéo Promotion Jeunesse*
s/c I.N.E.P.
- Une copie du tournage est conservée par l'équipe.
78I60 - MARLY-LE-ROI
- Vidéo Promotion Jeunesse fournit gratuitement le matériel à ceux qui le désirent.
Tél. : 958.05.57
- Une partie des frais est à la charge des équipes : l'hébergement à Marly-le-Roi revient à 15 Frs par jour et par personne (mais l'association, la M.J., l'école dont dépend l'équipe peut les prendre à sa charge), le transport de Marly est pris en charge à 50 F par Vidéo Promotion Jeunesse.

OBJET :

Vidéo Promotion Jeunesse, financé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, a pour but de permettre à des jeunes de réaliser en vidéo un sujet qui leur tient à coeur.

CREATION : Janvier 1975.

DOTATION :

Vidéo Promotion Jeunesse prête à des jeunes du matériel vidéo, leur apprend à s'en servir et les conseille pour construire leur scénario.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les candidats doivent être âgés de 16 à 30 ans, et groupés en équipe .
- ils doivent proposer le sujet qu'ils ont envie de réaliser.
- Ce sujet sera tourné là où vivent les membres de l'équipe.
- Les candidats doivent préciser à qui ils veulent montrer le document réalisé et pour quelles raisons.

REALISATION DU PROJET :

- Après acceptation de leur projet les candidats sont invités (5 personnes au maximum) à un stage de 3 jours dans les locaux de Vidéo Promotion Jeunesse à Marly-le-Roi, leur hébergement est assuré sur place.
- Après ce stage d'initiation les équipes remettent sous forme de dossier leur scénario définitif.

VIDEO PROMOTION JEUNESSE

Video Promotion Jeunesse
s/o I.S.S.F.
75100 - MARLY-LE-ROY
Tél. : 868.24.57

OBJET :

Video Promotion Jeunesse, financé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, a pour but de permettre à des jeunes de réaliser en vidéo un sujet qui leur tient à coeur.

CREATION : Janvier 1975.

DOTATION :

Video Promotion Jeunesse prête à des jeunes de réaliser vidéo leur projet et s'en occupe de la réalisation pour constituer leur scénario.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les candidats doivent être âgés de 15 à 30 ans, et constituer une équipe.
- Ils doivent proposer un sujet qu'ils ont envie de réaliser.
- Ce sujet sera choisi si on trouve les membres de l'équipe.
- Les candidats doivent présenter à qui ils veulent envoyer le document réalisé et pour quelles raisons.

REALISATION DU PROJET :

- Après acceptation de leur projet les candidats ont 15 jours (2 semaines au maximum) à un stade de 7 jours dans les locaux de Video Promotion Jeunesse à Marly-le-Roy, pour réaliser leur scénario sur place.
- Après ce stage d'initiation les équipes retourneront à leur domicile de réaliser leur scénario définitif.

- Les groupes dont le dossier est accepté reçoivent une malle contenant tout le matériel nécessaire au tournage. Ce matériel est à leur disposition pendant 3 à 4 semaines, l'animateur de Vidéo Promotion Jeunesse apporte son aide à l'équipe pendant le tournage.
- A la fin du tournage les équipes reviennent à Vidéo Promotion Jeunesse pour effectuer le montage.
- Une copie du document est conservée par l'équipe. Vidéo Promotion Jeunesse garde l'original pour pouvoir en fournir gratuitement des copies à ceux qui le désirent.
- Une partie des frais est à la charge des équipes :
 - l'hébergement à Marly-le-Roi revient à 18 Frs par jour et par personne (mais l'association, la M.J., l'école dont dépend l'équipe peut les prendre à sa charge), le transport jusqu'à Marly est pris en charge à 50 % par Vidéo Promotion Jeunesse sur la base du tarif S.N.C.F., même si les candidats viennent en voiture.

Série I : Documentation
 Série II : Etudes et Recherches
 Série III : Documents iconographiques.

Le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Education Populaire a été créé en 1971 pour contribuer à la qualification des activités socio-éducatives par la diffusion d'études et de recherches théoriques et appliquées sur la formation à l'animation et sur l'animation. Le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation édite une revue "Les Cahiers de l'Animation". Cette revue entend être l'instrument d'échange et de liaisons entre chercheurs, animateurs, formateurs et créateurs culturels.

Pour l'achat des "Documents de l'I.N.E.P." et l'abonnement aux "Cahiers de l'Animation" (4 fois par an - 100 pages) s'adresser à l'Institut National d'Education Populaire - Service des Publications - 958-49-90

Le Service de Documentation de l'I.N.E.P. est ouvert aux chercheurs, formateurs, experts et animateurs du Lundi au Vendredi, de 9 heures à 18 heures et le Samedi de 9 heures à 12 heures.

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE
 11 Rue Villeroy-Budapest
 78180 - MARLY-LE-ROI

- Les groupes dont le dossier est assésé reçoivent une copie contenant tout le matériel nécessaire au tournage. Ce matériel est à leur disposition pendant 3 à 4 semaines. L'association Vidéo Promotion Jeunesse apporte son aide à l'équipe pendant le tournage.
- A la fin du tournage les équipes retournent à Vidéo Promotion Jeunesse pour effectuer le montage.
- Une copie du document est conservée par l'équipe. Vidéo Promotion Jeunesse garde l'original pour pouvoir en fournir gratuitement des copies à ceux qui le demandent.
- Une partie des frais est à la charge des équipes : l'hébergement à Marly-le-Roi revient à 18 F par jour et par personne (mais l'association, la M.A., l'école doit débourser l'équipe pour les prendre à sa charge, le transport jusqu'à Marly est pris en charge à 50 F par Vidéo Promotion Jeunesse sur la base du tarif S.N.C.F., même si les candidats viennent en voiture.

L'Institut National d'Education Populaire est un établissement public qui dépend de la Direction de la Jeunesse du Ministère, des Sports et des Loisirs. Il contribue au perfectionnement de ceux qui, à titre bénévole ou professionnel, exercent des fonctions importantes dans l'Animation. Il organise des stages de formation et de perfectionnement, des journées d'études, des colloques nationaux et internationaux sur les problèmes de Jeunesse, d'Education Continue, de Loisirs et d'Animation (s'adresser pour le calendrier des activités à M. le Directeur de l'Institut National d'Education Populaire - Département de l'Animation et de la Formation).

Il édite 3 séries de "Documents de l'I.N.E.P." :

- Série I : Documentation
- Série II : Etudes et Recherches
- Série III : Documents iconographiques.

Le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Education Populaire a été créé en 1971 pour contribuer à la qualification des activités socio-éducatives par la diffusion d'études et de recherches théoriques et appliquées sur la formation à l'animation et sur l'animation. Le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation édite une revue : "Les Cahiers de l'Animation". Cette revue entend être l'instrument d'échanges et de liaisons entre chercheurs, animateurs, formateurs et créateurs socio-culturels.

Pour l'achat des "Documents de l'I.N.E.P." et l'abonnement aux "Cahiers de l'Animation" (4 fois par an - 100 pages) s'adresser à l'Institut National d'Education Populaire - Service des Publications - 958-49-98

Le Service de Documentation de l'I.N.E.P. est ouvert aux chercheurs, formateurs, experts et animateurs du Lundi au Vendredi, de 9 heures à 18 heures et le Samedi de 9 heures à 12 heures.

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE
11 Rue Willy Blumenthal
78160 - MARLY-LE-ROI

L'Institut National d'Éducation Populaire est un établissement public qui dépend de la Direction de la Jeunesse du Ministère des Sports et des Loisirs. La contribution au perfectionnement de ceux qui, à titre général ou professionnel, exercent des fonctions importantes dans l'animation. Il organise des stages de formation et de perfectionnement, des journées d'études, des colloques nationaux et internationaux sur les problèmes de jeunesse, d'éducation continue, de loisirs et d'animation (s'adresser pour le calendrier des activités à M. le Directeur de l'Institut National d'Éducation Populaire - Département de l'Animation et de la Formation).

- Il édit 3 séries de "Documents de l'I.N.E.P." :
- Série I : Documentation
 - Série II : Études et Recherches
 - Série III : Documents Géographiques

Le Département des Études, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Éducation Populaire a été créé en 1971 pour contribuer à la réalisation de la politique nationale d'animation et de la diffusion d'études et de recherches théoriques et appliquées sur la formation et l'animation de l'adulte. Le Département des Études, de la Recherche et de la Documentation édit les "Cahiers de l'Animation". Cette revue est destinée à l'animation et à la formation et de liaison entre chercheurs, animateurs, formateurs et éducateurs culturels.

Pour l'achat des "Documents de l'I.N.E.P." et l'abonnement aux "Cahiers de l'Animation" (à l'adresse ci-dessous) s'adresser à l'Institut National d'Éducation Populaire - Service des Publications - 932-42-38

Le Service de Documentation de l'I.N.E.P. est ouvert aux chercheurs, animateurs, experts et animateurs du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et samedi de 9 heures à 12 heures.



11 Rue de la République
93100 - ROUBAIX

